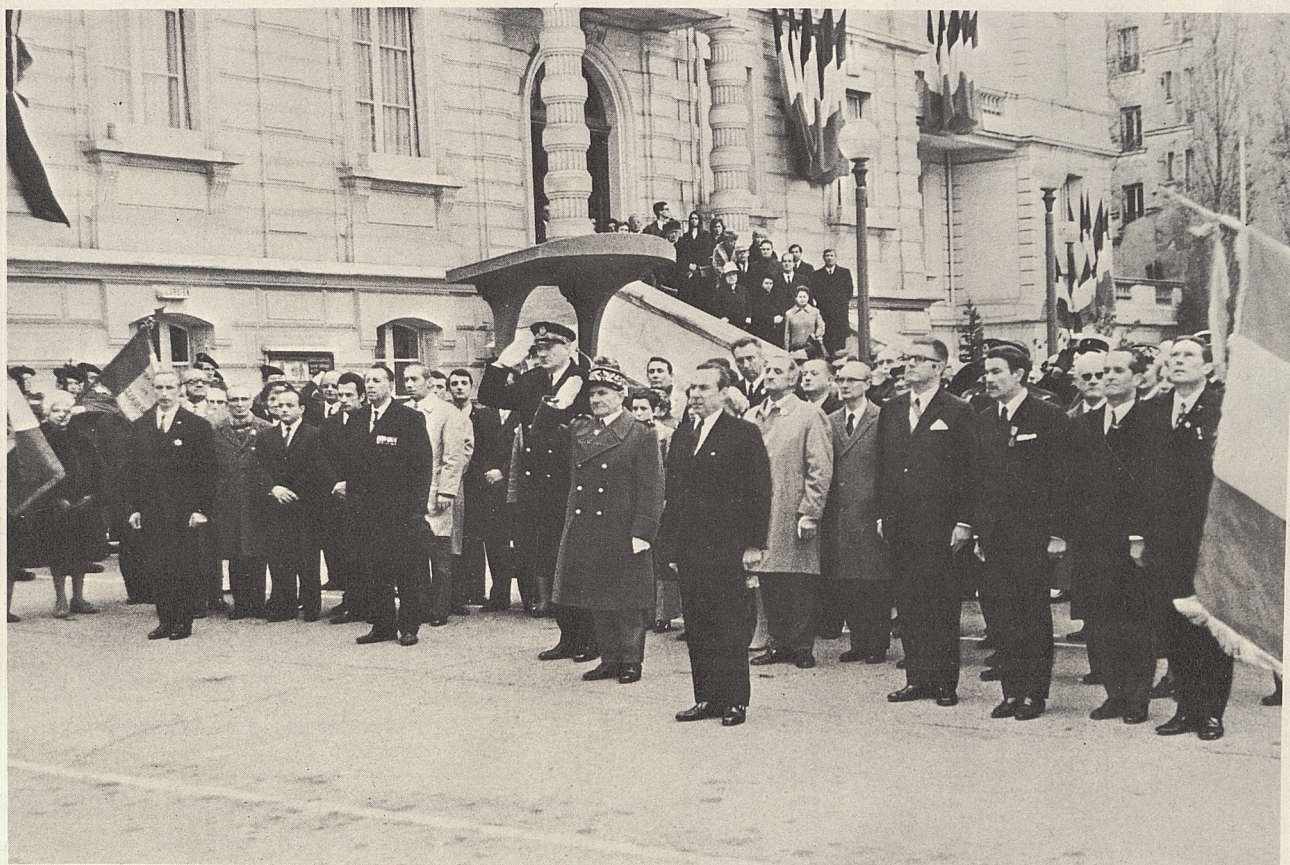




SAINT-CLOUD



11 novembre 1971 : Inauguration de la place Charles-de-Gaulle

Les personnalités se recueillent devant le monument aux morts

N° 124 - NOUVELLE SÉRIE - JANVIER 1972



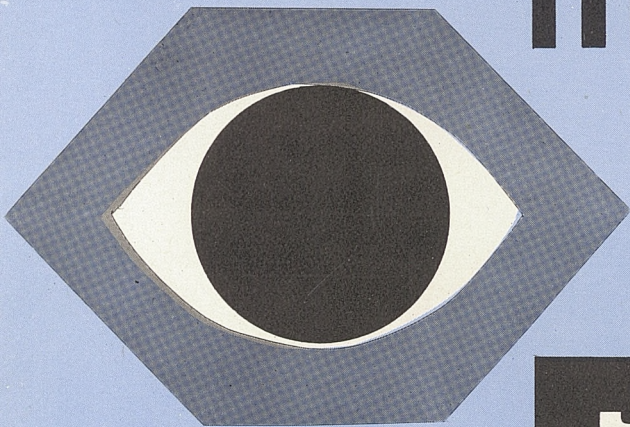
PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
 90, bd de la République - 605-53-15

BOURDOISEAU
 FOURREUR

1, place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 602-03-99

Giraudet
 TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



Centre de :
 ● **PEDICURIE MEDICALE**
 par pédicure diplômée d'Etat
 ● **PODOLOGIE**
 Semelles orthopédiques
 par podologue D.E., conventionné S. S.

603 84-03

175, bd de la République, 92 - SAINT-CLOUD

CENTRE CHIRURGICAL
Val d'Or - Saint-Cloud

16 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 825-59-66
 ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
 et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
 Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

Librairie générale et classique

"LES JEUNES"

Papeterie de bureau

80, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
 Tél. 603-34-26

ELECTRICITE GENERALE
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
 Tél. : 603-69-74 Agréé E.D.F. et Qualifélec

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS
" GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIERES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

C. GALINET - PARIS

Matériels pour fondations spéciales

FONDAMAT

Location de matériels pour fondations

123, les Bureaux de la Colline
92 - SAINT-CLOUD Tél. 602-19-09

Laboratoires Franay
Cirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. 825-34-40



Jacques Bihorel

Fleuriste Décorateur

Carte bleue - Diners Club
19, rue Gounod - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-03-89

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-46-62 et 604-42-84
TICKETS DE FIDELITE Adr. télég. BIHORELFLEURS

Sté BATICERAM

ENTREPRISE GENERALE
DE BATIMENT

Maçonnerie - Béton armé
Plâtrerie - Canalisations - Carrelages
Mosaïques - Dallages - Sols plastiques
Parquets collés

NEUF - TRANSFORMATION - ENTRETIEN

54, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-39-77

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

★

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



Sodexo

hôtels et restaurants
d'entreprises
de collectivités
et de tourisme

au service du client

IMPLANTATION — GESTION
ORGANISATION DE RESTAURANTS D'ECOLES
D'ENTREPRISES, D'ADMINISTRATIONS
DE MAISONS DE RETRAITE

Direction générale : Bureaux de la Colline de Saint-Cloud, 129 - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-11-20

"REYMA"

*Vous présente sa collection
parmi les meilleures marques*

**GIL COUTIN
CAROLINE ROHMER**

**Les jerseys SAINT-JOSEPH
TRICOSA — TIMWEAR**

Habille jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 605-55-21

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSPORTS

TOUTE LA FRANCE

Emballages - Garde-meubles - Messageries

MARCEL LE CORRE

29-31, rue du Général-Leclerc - 78 - BOUGIVAL
Visite et devis gratuit Tél.: 969-02-25

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 605-94-31

Entretien gratuit après vente

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 605-48-71

Pour le nettoyage de vos bureaux, immeubles, jardins,
dépendances. Bientôt pour le personnel intérimaire...

I.D.E.E. pense à vous

alors... pensez à **I. D. E. E.**

122, bureaux de la Colline de Saint-Cloud

Tél. 602-19-45



Jeanine Rosset Christine Rosset

danse classique - danse moderne
gymnastique correctrice - relaxation

82, boulevard de la République — SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-20-37 et 567-54-41

VILLA HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

HUGUETTE JOBELIN

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-20

Garage

de la Porte Jaune



Mécanique - Tôlerie - Peinture
(TRAVAIL SOIGNE)

18 et 20, rue de la Porte-Jaune, ST-CLOUD - 603-80-89

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

Ets A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77

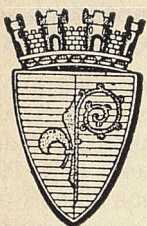
FILTRES LAUTRETTE

pour tous moteurs

LAUTRETTE & C^{IE} (S.A.)

Colline de SAINT-CLOUD

602-16-55



LE MAIRE

L'année 1972 va marquer pour Saint-Cloud un certain nombre d'étapes importantes pour son développement comme pour son environnement. Un urbanisme mieux maîtrisé, une politique sociale plus généreuse, des travaux de voirie plus importants, un début d'animation de la ville devraient caractériser l'action du Conseil Municipal au cours des prochains mois.

Mais nous voici engagés dans de sévères discussions, tant pour faire adopter par le Gouvernement un projet de doublement de l'autoroute de l'Ouest, qui ne compte pas de viaduc et qui, ainsi, évite aux Clodoaldiens un surcroît de bruit et de pollution, que pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans plusieurs quartiers de la ville, et notamment à proximité des grands établissements industriels.

Après l'abandon des projets de construction sur le terrain de l'hippodrome, ces deux questions délicates continuent d'être au premier rang de nos préoccupations. Votre aide sera déterminante pour nous permettre d'aboutir à des solutions raisonnables.

Votre large participation aux travaux des comités de quartiers et des commissions extra-municipales, votre intérêt pour une gestion municipale plus ouverte et plus prospective, constituent pour nous un précieux encouragement.

En ce début d'année, traditionnellement consacré aux vœux et aux souhaits, je tiens à vous présenter ceux que les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même faisons pour vous, en songeant plus particulièrement aux plus déshérités et aux plus isolés. C'est surtout pour eux que nous voulons faire de SAINT-CLOUD une ville plus luxueuse et plus accueillante.

Woucade

J.P. FOURCADE

Compte tenu de la longueur et de la fréquence de nos conseils municipaux, nous nous excusons de ne pouvoir transcrire l'intégralité des communications et des délibérations de chaque séance. Cependant, les habitants de Saint-Cloud qui désireraient lire le compte rendu intégral des conseils peuvent écrire à la Mairie pour nous le demander, nous leur enverrons.

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vendredi vingt-quatre septembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire ; M. BASSINET, Premier Adjoint ; M. CUNY, Deuxième Adjoint ; M. le Docteur TOTY, Troisième Adjoint ; M. MARCORELLES, Quatrième Adjoint ; Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, M. HAINQUE, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mlle MESSENGER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés : Mlle MESSENGER à M. GUAY.

M. GUAY a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 12 juillet 1971.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 1971 est adopté à l'unanimité. Toutefois, Mme OHRESSER demande que toutes les interventions des conseillers soient mentionnées. Dont acte.

Puis, le Conseil passe à l'ordre du jour.

II. - Communications du Maire et des Adjointes sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet de la Région Parisienne qui lui fait connaître « que le problème des coefficients des sols pourra être réglé prochainement. La mise au point du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de SAINT-CLOUD, qui a fait l'objet de la délibération favorable du Conseil Municipal le 21 avril 1971, se poursuit, le groupe de travail prévu pour son élaboration dans le cadre du décret du 28 octobre 1970 ayant été constitué par M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

En ce qui concerne l'hippodrome, le désir exprimé par la commune de voir la société hippique s'en rendre acquéreur avec l'aide des collectivités intéressées paraît de nature à contribuer à mettre au point la solution la plus opportune. »

M. le Maire estime que cette lettre est positive et les renseignements qu'il a obtenus par ailleurs, lui permettent de conclure que l'espace vert que constitue l'hippodrome sera sauvegardé. Par contre, la décision concernant le doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest ne semble pas devoir donner satisfaction et risque de mutiler le parc. Il se propose de multiplier les interventions et d'appuyer les démarches entreprises par l'Administration des Beaux-Arts.

La période de vacances a interrompu les échanges de vues concernant l'implantation de pavillons industrialisés sur les terrains des établissements hospitaliers destinés à des services de psychiatrie.

Enfin, il indique qu'une collaboration effective s'institue avec la ville de GARCHES et souhaite qu'elle se développe avec celles de VAUCRESSON, de MARNES-LA-COQUETTE et de VILLE-D'AVRAY, l'ensemble de ces communes constituant une unité géographique.

MM. BASSINET, CUNY, TOTY, MARCORELLES, Mme BRUNAU, Maires-Adjointes, M. LE LUHANDRE, Délégué aux Finances, font le point de leurs activités depuis la dernière séance du Conseil et l'informent des décisions prises dans chacun des domaines de leur compétence.

III. - Hommage au Général de Gaulle.

M. le Maire estime que l'hommage rendu dans le passé au Général de GAULLE par la dénomination de la rue du 18-Juin est trop restrictive de l'œuvre accomplie par l'ancien Président de la République. Il suggère à l'assemblée de donner le nom de CHARLES DE GAULLE à la portion de la place de l'Eglise située devant l'hôtel de ville. Le Conseil, par applaudissements, à l'unanimité, décide de dénommer place CHARLES-DE-GAULLE, la place de l'Eglise située devant l'hôtel de ville.

IV. - Délibérations.

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Approuve la convention donnant mandat à l'Association pour la gestion de la piscine de SAINT-CLOUD de gérer cette installation et autorise M. le Maire à la signer ;

2°) Accorde une subvention complémentaire pour création de nouvelles sections de la Société « U.A.S. SAINT-CLOUD » ;

3°) Détermine l'utilisation de la subvention prélevée sur le fonds scolaire départemental des établissements d'enseignement public (année scolaire 1970-1971) et demande au Conseil Général des Hauts-de-Seine l'acceptation du programme d'utilisation ainsi défini ;

4°) Décide de rapporter la délibération du 26 mai 1956 concernant la prise en charge du loyer du directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture, l'attribution d'une telle indemnité de logement à un agent étranger au personnel communal n'étant pas conforme aux textes en vigueur ;

5°) Autorise M. le Maire à signer un avenant au marché passé avec M. Marcel GIFFARD, adjudicataire du lot n° 5 (menuiserie) pour la construction de l'ensemble sportif municipal par suite de changement de raison sociale, l'entreprise étant désormais dénommée : « Société Anonyme des Etablissements GIFFARD » ;

6°) Autorise M. le Maire à signer un avenant au contrat de concession du service des Pompes Funèbres pour modification des prestations du service extérieur ;

7°) Institue une régie de dépenses confiée à M. le Secrétaire Général de la Ville ;

8°) Décide la création d'un emploi d'hôtesse d'accueil à l'hôtel de ville, détermine les conditions de recrutement et fixe sa rémunération par assimilation à l'emploi de commis dans le tableau du personnel communal ;

9°) Décide d'accorder éventuellement aux agents communaux le bénéfice de l'allocation spéciale au titre des enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et qui poursuivent leurs études au-delà

de vingt ans, selon les dispositions de la circulaire ministérielle n° 71-184 du 30 mars 1971 ;

10°) Fixe, par rajustement, le nouveau taux des indemnités allouées pour travaux supplémentaires au cuisinier-chef de la colonie municipale de vacances à TAMIE (Savoie) ;

11°) Autorise l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables ;

12°) Désigne :

M. LEBAS, Député-Maire de JEUMONT (Nord) ;
M. PELLIER Pierre, Conseiller Municipal de MAYENNE (Mayenne) ;

M. PIMONT Louis, Député-Maire de BERGERAC (Dordogne) ;

M. TETART Paul, Maire d'ESQUERDES (Pas-de-Calais) ;

comme représentants au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents et Collectivités Locales ;

13°) Par 22 voix et 5 abstentions, désigne MM. GAUDICHON, LOUGOVOY, CHARTIER, LEYMARIE, VINSON, pour représenter le Conseil au sein de l'Association de gestion de la piscine municipale ;
A l'unanimité,

14°) Désigne MM. VINSON et TORMOS comme délégués titulaires et MM. MELLINET et GUAY comme délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal du rû de VAUCRESSON ;

15°) Autorise le recrutement de deux rédacteurs contractuels pour les services de l'hôtel de ville et précise leur rémunération.

M. LEYMARIE suggère que l'on envoie un colis en fin d'année aux soldats du contingent domiciliés à SAINT-CLOUD. Le Conseil acquiesce à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Maire :
J.-P. FOURCADE.

Séance du Conseil Municipal du 28 Octobre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le jeudi vingt-huit octobre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire ; M. BASSINET, Premier Adjoint ; M. CUNY, Deuxième Adjoint ; M. le Docteur TOTY, Troisième Adjoint ; M. MARCORELLES, Quatrième Adjoint ; Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS,

M. VALLEE, M. CHARLIER, Mlle MESSENGER, M. HAINQUE.

Absentes excusées :

Mme BARTHELEMY, Mme OHRESSER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme BARTHELEMY à M. le Dr ARNAUD ;

Mme OHRESSER à M. LEYMARIE.

M. HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 24 septembre 1971.

Adopté à l'unanimité sans observation.

Puis, le Conseil passe à l'ordre du jour.

II. - Communications du Maire et des Adjointes sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

M. le Maire rend compte de la visite qu'il a faite auprès de M. CHALANDON, Ministre de l'Équipement, pour le remercier de la position très nette qu'il a prise au nom du Gouvernement sur l'impossibilité de construire sur le terrain de l'hippodrome et pour l'entretenir des problèmes posés par le doublement de l'autoroute de l'Ouest.

M. CHALANDON lui a expliqué les raisons pour lesquelles il était nécessaire de compléter les ouvrages d'art existants et d'envisager la traversée du parc. M. le Maire lui a indiqué que le Conseil Municipal regrettait de n'avoir jamais été saisi officiellement de l'ensemble des projets prévus à cet égard et qu'il était hostile aux solutions prévoyant un viaduc pour traverser le parc. Cette hostilité est motivée par le double désir de protéger le parc et d'éviter la création d'une nouvelle zone de bruit et de pollution à proximité d'un quartier de la ville.

Après un échange de vues sur l'ensemble de ces projets, M. le Ministre de l'Équipement a accepté d'envoyer à la mairie de SAINT-CLOUD plusieurs des techniciens responsables pour faire un exposé public sur l'état actuel des études concernant la traversée du parc et la prolongation de l'autoroute de l'Ouest. D'un commun accord, il a été décidé que cette conférence aurait lieu lors de la deuxième réunion de la Commission extra-municipale d'urbanisme prévue pour le jeudi 2 décembre à 21 heures à la mairie. Donc, ce jour-là, des représentants du Ministère de l'Équipement viendront avec plan, maquettes, devis, présenter au Conseil Municipal et à la population, par l'intermédiaire de la Commission extra-municipale, l'état des études officielles sur le problème du doublement de l'autoroute.

Quand le Conseil aura été informé, il prendra une décision et si l'état des études paraît s'orienter vers une décision contraire à l'intérêt de la population, M. le Maire entreprendra les démarches nécessaires pour s'opposer à des travaux qui seraient d'un effet tout à fait défavorable pour notre ville.

En ce qui concerne l'implantation d'unités psychiatriques par suite du coût important de l'isolation phonique, le Ministre de la Santé Publique et le département reconsidèrent le problème.

MM. BASSINET, CUNY, TOTY, MARCORELLES, Mme BRUNAU, Maires-Adjointes, M. LE LUHANDRE, Délégué aux Finances, font le point de leurs activités depuis la précédente séance du Conseil Municipal et informent leurs collègues des décisions prises dans chacun des domaines de leur compétence.

III. - Budget supplémentaire de l'exercice 1971.

M. LE LUHANDRE, Délégué aux Finances, fait un exposé descriptif de ce document budgétaire et M. LOUGOVOY, Président Rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport établi par la commission. Après avoir indiqué les remarques

qu'appelle ce budget supplémentaire, il conclut à son adoption.

Le Conseil, à l'unanimité,

Sur proposition de la Commission des Finances,

Vote le budget supplémentaire de la ville pour l'exercice 1971, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : 10.723.172,95 F.

dont section d'investissement 7.781.041,13 F
et section de fonctionnement 2.942.131,82 F

IV. - Délibérations.

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Décide de préciser comme suit sa délibération du 21 avril 1971 concernant la hauteur maximale des immeubles dans les zones d'habitations basses avec jardins :

Sous réserve du respect des autres règles applicables ;

— sur les terrains de superficie inférieure à 5.000 m², les constructions ne pourront comporter plus de 3 niveaux habitables, la hauteur à l'égout du toit ne pourra dépasser 9 m, la hauteur du faitage ne pourra excéder 12 m ;

— sur les terrains de superficie supérieure à 5.000 m², les constructions ne pourront comporter plus de 4 niveaux habitables, la hauteur à l'égout du toit ne pourra dépasser 12 m, la hauteur du faitage ne pourra excéder 15 m ;

2°) a - Autorise M. le Maire à signer un contrat avec la SEGECE, dont le siège social est 25, avenue Kléber à PARIS (16^e), pour l'étude du développement de l'équipement commercial de la ville de SAINT-CLOUD ;

b - Autorise M. le Maire à signer un contrat avec l'Union Départementale des P.A.C.T. dont le siège est 91, rue Monceau à PARIS (8^e), pour l'étude destinée à dresser l'inventaire des immeubles compris dans le périmètre de rénovation urbaine ;

3°) Autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Association dite « La Maison de l'Amitié » pour favoriser le développement de l'action sociale sur le plan communal ;

4°) Fixe l'emploi de participation aux travaux d'équipement collectif versée par divers promoteurs ;

5°) Accorde une indemnité complémentaire à l'Ecole de Musique de SAINT-CLOUD ;

6°) Par 18 voix et 5 contre, celles de Madame MOREAU, Mme OLIVIER, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mlle MESSAGER, et 4 abstentions, celles de MM. LE LUHANDRE, LEYMARIE, FRIES, GUAY, accorde une subvention complémentaire aux « Amis de la Musique de SAINT-CLOUD » ;

7°) Par 26 voix, M. VINSON s'abstenant en tant que trésorier de l'Association, vote au profit de l'Association pour la gestion de la piscine de SAINT-CLOUD une subvention de démarrage.

A l'unanimité,

8°) Décide de désaffecter certains crédits et de les affecter à d'autres programmes ;

9°) Détermine les conditions de fonctionnement pour l'année 1971-1972 des classes transplantées au Centre Alpin de TAMIE ;

10°) a - Adopte le projet technique dressé par M. ROSSET, Architecte, pour l'aménagement des bureaux destinés au service social et autorise M. le Maire à passer des marchés de gré à gré avec les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux à prix forfaitaires et sollicite de M. le Préfet des Hauts-de-Seine une subvention pour cette réalisation ;

b - Autorise M. le Maire à signer un contrat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 750.000 F à contracter pour construction du complexe piscine gymnase (emprunts Villes de France) ;

c - Rapporte la clause restrictive qui avait été mise à la signature de la convention entre l'Etat (Ministère

de l'Équipement), la S.N.C.F. et la commune, concernant le déplacement de la gare du pont de SAINT-CLOUD et s'engage à assurer l'entretien de la future passerelle publique ;

d - Par 26 voix et 1 abstention, accepte le titre de « Commune associée à la Prévention routière ». M. MARCORELLES s'abstient, étant délégué de la ville auprès de la Prévention routière.

Puis, à l'unanimité,

e) Désigne M. BASSINET, Premier Adjoint, et Mme MOREAU, Conseiller Municipal, pour le représenter à la Commission de Surveillance de la crèche à domicile gérée par le Comité Local de la Croix-Rouge Française.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Le Maire :
J.-P. FOURCADE.

Séance du Conseil Municipal du 9 Décembre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le jeudi neuf décembre, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents :

M. FOURCADE, Maire ; M. CUNY, Deuxième Adjoint ; M. le Dr TOTY, Troisième Adjoint ; M. MARCORELLES, Quatrième Adjoint, Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, M. TORMOS, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, Mme OHRESSER, Mlle MESSAGER M. HAINQUE.

Absents excusés :

M. BASSINET, Premier Adjoint.
M. CHARLIER, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1946, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. BASSINET à Monsieur le Maire.
M. CHARLIER à M. le Docteur ARNAUD.

M. GUAY a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

I. - Procès-verbal de la séance du 28 octobre 1971.

Adopté à l'unanimité sous réserve de rectifications de forme présentées par Mme BRUNAU, MM. CUNY, LE LUHANDRE LOUGOVOY.

Puis, le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

II. - Communications du Maire et des Adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du contre-amiral Philippe de GAULLE qui, au nom de sa famille, indique que celle-ci « a été profondément touchée et honorée de la décision prise à l'unanimité par le Maire et les magistrats municipaux de SAINT-CLOUD, d'attribuer le nom de "CHARLES DE GAULLE" à la place située devant l'hôtel de ville ».

M. le Maire fait le point du projet d'implantation d'un hôpital psychiatrique à SAINT-CLOUD. Le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale ayant fait savoir que le terrain envisagé ne pouvait convenir à cause du bruit, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a maintenu les crédits et recherche un autre terrain mieux adapté pour implanter ce genre d'établissement. La ville de SAINT-CLOUD va donc être amenée à proposer un terrain ou à renoncer à l'implantation projetée.

Puis, traitant du problème du doublement de l'auto-route de l'Ouest, il annonce qu'à la suite de l'opposition manifestée par la population au projet actuel qui comporte un viaduc, il a engagé les actions suivantes :

Le Ministre de l'Équipement, le Ministre des Affaires Culturelles, le Ministre chargé de l'Environnement ont été saisis par écrit de l'opposition de la Municipalité et de la population qui refusent la formule de viaduc prévue actuellement pour deux raisons majeures :

— aucune mesure suffisante de protection des habitants contre le bruit et la pollution de l'air ne peut être envisagée ;

— il est aberrant de penser qu'au moment où la « qualité de vie », la protection de la nature et des sites se trouvent au centre des préoccupations des citoyens et du gouvernement, l'on envisage de bouleverser l'un des plus beaux espaces verts de la région

parisienne pour réaliser une économie incertaine sur une formule de tunnel simplifié.

Il termine en indiquant qu'il a demandé un rendez-vous à M. le Premier Ministre pour l'entretenir de ce problème sur lequel aucune décision définitive n'a encore été prise, le financement du projet n'étant pas dégagé.

En l'absence de M. BASSINET, Premier Adjoint, M. le Maire donne lecture de son rapport qui porte à la connaissance du Conseil :

— qu'une permanence des services de la mairie fonctionne chaque mercredi de 18 h à 19 h 30 ;

— qu'une permanence de l'Agence de l'emploi se tient à la disposition des travailleurs et des employeurs chaque mardi de 9 h à 12 h ;

— qu'une permanence de l'Institut National de la Consommation a lieu le deuxième mercredi de chaque mois de 17 h 30 à 19 h 30 (Bureau des Affaires Générales) ;

— que l'Association des régimes de retraite complémentaire est à la disposition de tous les salariés le premier mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h 30.

M. CUNY fait état des travaux préparatoires à l'établissement du plan d'occupation des sols et du problème de l'alimentation en eau.

M. le Docteur TOTY informe le Conseil des décisions prises en accord avec les autorités rectores pour accueillir les élèves du « C.E.S. GOUNOD » pendant la durée des travaux d'extension, par l'installation des élèves de 3^e et d'une classe de 4^e au Lycée FLORENT-SCHMITT et l'implantation de classes provisoires sur le terrain du C.E.T.

M. MARCORELLES expose les principes retenus pour la répartition par catégories des logements I.L.N. rue Gounod (contingent Ville) et des possibilités de relogement dans des immeubles H.L.M. libérés. Mme BRUNAU traite de l'utilisation de crédits de voirie disponibles qui permettraient des réparations de trottoirs, de l'installation des premiers éléments du club-house, des difficultés de chauffage et de ventilation des « Bureaux de la Colline de SAINT-CLOUD ».

M. LE LUHANDRE informe l'assemblée qu'il a reçu les fonctionnaires désignés par M. le Préfet des Hauts-de-Seine pour examiner les problèmes techniques et financiers qui doivent leur permettre de déposer leur rapport à la suite de la demande d'enquête administrative présentée par le Conseil Municipal quant à la réalisation du complexe sportif gymnase-piscine.

III. - Délibérations.

Le Conseil à l'unanimité,

1^o) Rajuste le prix des repas servis dans les cantines scolaires (plein tarif : 4,50 F, tarif réduit : 2,25 F) étant entendu que le quotient familial pour bénéficiaire de celui-ci est porté à 400 F mensuellement et que 5.000 cartes de repas gratuits seront mises à la disposition du bureau d'Aide Sociale pour les cas dignes d'intérêt ;

2^o) Majore, conformément aux instructions préfectorales, le montant de la rémunération due au person-

nel de surveillance des cantines scolaires ;

3^o) Après appel d'offres, autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec la Société de Gestion d'Hôtels et Restaurants (S.G.H.R.) pour l'exploitation des cantines scolaires ;

4^o) Par 23 voix et 2 contre, celles de M. GAUDICHON et de Mme OHRESSER, et 2 abstentions, celles de MM. LE LUHANDRE et LOUGOVOY, considérant l'insuffisance de l'étendue du cimetière communal, charge M. le Maire de rechercher des terrains destinés à en permettre l'extension et de proposer les réservations au plan d'occupation des sols lors de son établissement.

A l'unanimité,

5^o) a - Autorise M. le Maire à engager la procédure réglementaire de reprise des concessions centenaires ou perpétuelles à l'état d'abandon dans le cimetière ;

b - Décide que les concessions nouvelles ne seront octroyées que pour les inhumations immédiates ;

6^o) Accorde une subvention de démarrage à l'Association « Maison de l'Amitié » ;

7^o) Accorde une subvention complémentaire au Comité Local de la Croix-Rouge Française ;

8^o) Accorde une subvention complémentaire à l'Association des habitants de La Bérengère pour fonctionnement d'une halte-garderie d'enfants ;

9^o) Décide de souscrire pour une somme de 1.000 F à l'érection du Mémorial du Général de GAULLE qui sera élevé à COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES ;

10^o) Autorise M. le Maire à signer des avenants au contrat d'entretien passé avec la Société COFRATEL pour l'entretien de l'installation téléphonique de la mairie ;

11^o) Modifie la délibération du 9 juin 1966 fixant le forfait de remboursement des communications téléphoniques personnelles dues par les membres du corps enseignant ;

12^o) Autorise M. le Maire à signer un contrat avec l'E.D.F. pour la fourniture d'énergie électrique dans les postes de transformation d'éclairage public aux conditions dites du « tarif vert » ;

13^o) Autorise M. le Maire, après appel à la concurrence, à signer avec la Société CITROEN un marché de gré à gré pour l'achat d'un car interurbain ;

14^o) Autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec la SOGEMU, concessionnaire de la collecte des ordures ménagères pour l'enlèvement des ferrailles et encombrants en 1971 ;

15^o) Fixe pour 1972, au taux de 430 % du revenu net imposable des propriétés bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, étant entendu que le service d'enlèvement des ferrailles et encombrants aura lieu deux fois par mois au lieu d'une ;

16^o) Détermine le plan de financement de la part communale :

— pour l'extension du C.E.S. rue Gounod, s'élevant à 1.715.366 F par emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

— pour travaux d'aménagement du C.E.T., 41, rue Pasteur, s'élevant à 782.031 F par emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de la Caisse d'Epargne ;

17°) Modifie sa délibération en date du 28 octobre 1971 en adoptant le projet rectificatif présenté par l'architecte concernant les travaux d'aménagement de l'ancienne bibliothèque destinée à l'installation des services sociaux ;

— Sollicite du Ministère de l'Intérieur une subvention aussi élevée que possible pour cette extension de l'hôtel de ville ;

18°) Ouvre un crédit pour l'aménagement des locaux réservés aux activités parascolaires rue Gounod ;

19°) Autorise un virement de crédit permettant d'effectuer les travaux de réfection des rues de Béarn et Chevrillon ;

20°) Attribue une indemnité temporaire pour compensation de loyer en faveur de l'assistante sociale municipale ;

21°) Décide la transformation de 3 emplois d'agents de bureaux en 3 emplois d'agents de bureaux dactylographes ;

22°) Par 23 voix et 4 abstentions, celles de : M. le Docteur TOTY, M. MARCORELLES, Mesdames OLIVIER et OHRESSER,

désigne : M. le Dr TOTY, délégué titulaire pour l'établissement du premier cycle ; Mme OLIVIER, déléguée suppléante pour l'établissement du premier cycle ; M. MARCORELLES, délégué titulaire pour l'établissement du second cycle ; Mme OHRESSER, déléguée suppléante pour l'établissement du second cycle aux Conseils d'Administration des Lycées ;

23°) a - Modifie en sa forme la délibération prise le 24 septembre 1971 portant institution d'une régie d'avance auprès de la ville de SAINT-CLOUD ;

b - Adopte les tarifs qui seront appliqués par l'Association pour la gestion de la piscine de SAINT-CLOUD (entrée : 4 F, demi-tarif : 2,50 F) ;

c - Modifie sa délibération en dates du 29 mai 1967 et 28 mai 1968, accordant la garantie communale pour un emprunt complémentaire à contracter par la Société H.L.M. « Le Foyer du Progrès et de l'Avenir » pour construction d'immeubles rue de la Porte-Jaune.

**

Monsieur le Maire annonce que la séance du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 13 janvier 1972 à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 10 décembre à 0 h 20.

Le Maire :
J.-P. FOURCADE.

Manifestations Municipales

M. MICHEL DEBRE

*Ministre de la Défense Nationale
à la cérémonie du 11 Novembre*

Le 11 novembre fut, cette année à Saint-Cloud, la journée du souvenir à double titre : un hommage fut rendu aux morts de la Grande Guerre, et, pour le premier anniversaire de sa mort, au Général de Gaulle. — La Municipalité et le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants avaient donc prévu un important programme.

La veille au soir, à 18 h, avait lieu au monument aux morts devant la Mairie, la traditionnelle cérémonie des torchères, après laquelle le Maire, plusieurs adjoints et conseillers municipaux se relayèrent aux côtés de la flamme.

La journée du 11 novembre débuta le matin à 10 h 30 à l'église Stella Matutina par une célébration œcuménique dont l'initiative revient à des membres de la Municipalité, pour la première fois à Saint-Cloud dans une cérémonie officielle. C'est donc autour du père Mercier, curé, et du pasteur Jeanneret, qu'était venue se recueillir une très nombreuse assistance, parmi laquelle on reconnaissait le député Docteur Jean-Marie TOUTAIN, le Conseiller Général Francis CHAVETON, le Maire Jean-Pierre FOURCADE, le Conseil Municipal et les associations d'anciens combattants avec leurs drapeaux.

Après la cérémonie du Souvenir Français au cimetière, se déroulait dans les salles municipales de la rue des Ecoles, le traditionnel buffet des Poilus, auquel avaient pris part de très nombreuses personnalités dont M. Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat, Président du Conseil Général, et M. ANTONAT, Citoyen d'Honneur.

C'est à 14 h que MM. Claude BOITEL, Préfet, Jean-Pierre FOURCADE, Maire, et Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat, accueillirent M. Michel DEBRE, Ministre de la Défense Nationale, et le Général GALAZARAGNE, Commandant la Place de Paris, qui passait en revue le détachement du 8^e Régiment de Transmissions du Mont-Valérien avec sa musique et son drapeau.

Reçu par le Conseil Municipal dans le grand salon de l'hôtel de ville, M. Michel DEBRE eu, avec toute la courtoisie qui est la sienne, un mot aimable pour chacun et en particulier pour les membres de la famille du Général habitant SAINT-CLOUD.

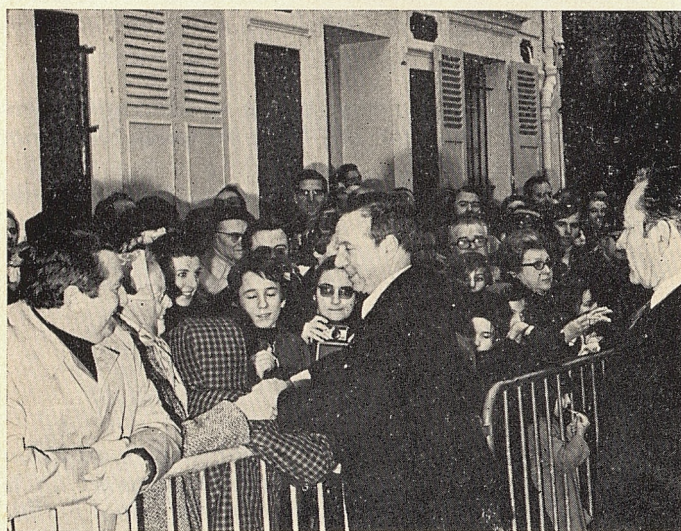
On remarquait, autour de M. Michel DEBRE, de nombreuses personnalités départementales et locales.

On assista ensuite, devant le Monument aux victimes des guerres, aux dépôts des gerbes des Associations d'Anciens Combattants, du Maire, du Président du Conseil Général et du Ministre de la Défense Nationale. C'est alors que fut dévoilée par M. Jean-

Pierre FOURCADE, Maire, et M. Michel DEBRÉ, la plaque de la nouvelle place Charles-de-Gaulle.

M. Jean-Pierre FOURCADE rappela dans son discours comment le Conseil Municipal unanime avait repris la proposition du Président de l'Association des Déportés Internés et Résistants Patriotes, formulée lors de la mort du Général de GAULLE pour rendre hommage au premier résistant de France, au premier Président de la V^e République, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort. Il terminait en disant combien la Municipalité entendait s'inspirer des principes de son action pour mener à bien le mandat qui lui est dévolu.

M. Michel DEBRE, pour sa part, montra comment les élus locaux devaient s'inspirer du sens du service du bien public qui animait le Général: « La France sans de Gaulle n'aurait pas été ce qu'elle est, et pour les jeunes, ce qu'elle sera. »



Après avoir serré de nombreuses mains, c'est sous les acclamations de la foule massée sur la place que le Ministre, attendu à Amboise, remontait dans sa voiture. Un important cortège d'anciens combattants avec leurs drapeaux, le Maire et le Conseil Municipal se rendaient derrière la musique militaire au Monument Commémoratif de Montretout et sur le caveau des enfants de Saint-Cloud morts pour la France où de nombreuses gerbes furent déposées, et devant le Carré militaire, pour observer une minute de silence.

Notons que, durant toute la journée, à l'initiative de M. BASSINET, Premier Adjoint, et de M. PROST, ancien combattant, philatéliste bien connu en Ile-de-France, un bureau temporaire des P.T.T. fonctionnait à la Mairie avec oblitération commémorative de l'inauguration de la place Charles-de-Gaulle, sur les timbres émis le 9 à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, et sur les cartes illustrées dessinées par J.-P. MOGUEZ, artiste cloloaldien, petit-fils de l'ancien maire de Saint-Cloud.

Dans le grand salon de l'hôtel de ville, une grande foule se pressait autour d'une remarquable et unique collection de timbres sur le thème du 18 juin 40 à la victoire.

Pendant ce temps, le graveur Pierre BEQUET, auteur des timbres émis, signait ses œuvres inlassablement.

ASSOCIATION NATIONALE DES RAPATRIÉS D'AFRIQUE DU NORD ET SYMPATHISANTS

VI^e Journée Nationale de l'Exode et du Souvenir:

24 octobre 1971

Placées sous la présidence du Général JOUHAUD, les cérémonies du Souvenir se sont déroulées devant le Mémorial Régional des Rapatriés dans le cimetière de Saint-Cloud.

Le Général JOUHAUD et les organisateurs, M. MARTINET, Président du Comité Parisien de Municipalités et Souvenir, et M. MARECHAL, Président du Comité du Mémorial, étaient entourés de près de cinq cents rapatriés et de nombreuses personnalités, notamment: Madame la Maréchal JUIN, M. Jacques BAUMEL, M. Jean-Pierre FOURCADE, M. Jacques SOUSTELLE, les représentants des Associations de Rapatriés et d'Anciens Combattants.

Au cours d'une cérémonie aux Morts très émouvante, le Général JOUHAUD devait mêler de la terre d'Algérie à notre terre d'accueil.

Le Mémorial était, par la suite, fleuri par les très nombreuses gerbes déposées par les Associations présentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL VISITE L'HOPITAL DE SAINT-CLOUD

M. J.-P. FOURCADE, Maire, et son Conseil Municipal ont été très aimablement reçus le 16 octobre aux Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud par leur directeur et l'ensemble du corps médical. C'est après un éloquent discours de M. DURAND, Directeur de l'hôpital, que le maire, ses adjoints et conseillers municipaux ont pu découvrir avec les explications des chirurgiens et médecins, des installations remarquables et des services extrêmement diversifiés.



M. FOURCADE, remerciant l'ensemble du corps hospitalier pour son aimable accueil, insista sur sa volonté de coopération plus intense avec le personnel de l'hôpital de Saint-Cloud.

M. ANTONAT, CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Commandeur du Dévouement Français

M. Jean-Pierre FOURCADE, maire de Saint-Cloud, a remis à M. ANTONAT, Citoyen d'Honneur de la ville, la cravate de Commandeur du Dévouement français devant les membres du Conseil Municipal et les représentants des Anciens Combattants.

M. Jean-Pierre FOURCADE a pu, à cette occasion, rendre hommage à la générosité dont Monsieur et Madame ANTONAT n'ont cessé de faire preuve à l'égard des Clodoaldiens depuis plus de 25 ans.

L'ARBRE DE NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Samedi 18 décembre a eu lieu dans le grand salon de l'hôtel de ville magnifiquement paré pour cette occasion, le traditionnel arbre de Noël des enfants du personnel communal.

Un spectacle de Guignol fort réussi (offert personnellement par M. J.-P. FOURCADE, maire) a fait la joie des enfants... et de leurs parents. Au cours du spec-

tacle, de nombreuses friandises furent distribuées pour la joie de ces jeunes. L'après-midi se termina par la distribution de cadeaux tant attendue des enfants.

A LA MAIRIE, CONFERENCE SUR LE MEXIQUE INDUSTRIEL ET ARTISTIQUE

Vendredi 3 décembre dernier, dans le grand salon de l'hôtel de ville de Saint-Cloud, M. Jean-Pierre FOURCADE, maire de la ville, recevait Son Excellence l'Ambassadeur du Mexique et Mme Sylvio ZAVALA, venus présider la soirée au cours de laquelle le conseiller de presse de l'ambassade du Mexique, M. Fernando MACOTELLA, devait faire une conférence sur son pays.

Les Clodoaldiens, venus très nombreux, ont écouté avec grand intérêt l'exposé sur le Mexique moderne fait par M. MACOTELLA dans un français absolument parfait.

Les deux films qui suivirent se révélèrent également intéressants : l'un sur le développement touristique et industriel du Mexique, l'autre sur les grands lieux de l'histoire mexicaine.

M. Jean-Pierre FOURCADE, qui avait accueilli chaleureusement ses hôtes étrangers, devait, pour conclure, les remercier d'avoir honoré Saint-Cloud de leur visite et féliciter M. MACOTELLA de sa brillante conférence.

Participation de la Population à l'Activité Municipale

COMITÉS DE QUARTIERS

La deuxième série de comités de quartiers s'est déroulée entre le 9 et le 30 novembre.

De nombreux problèmes furent soulevés, en particulier en matière d'urbanisme où chacun a pu poser des questions à M. CUNY, Maire-Adjoint, qui a présenté dans chaque quartier la partie du Plan d'Occupation des Sols qui lui correspondait.

QUARTIER N° 1 : Questions évoquées

URBANISME	VOIRIE	SOCIAL	ENSEIGNEMENT
Elargir la chaussée du boulevard de la République en permettant le stationnement sur trottoir.	Demande un « Stop » au bas de la rue Preschez.	Arbres fruitiers nombreux à Saint-Cloud, demande que les fruits ne soient pas perdus, qu'on les récolte et qu'on les donne à l'hôpital et aux vieillards. Possibilité d'employer des jeunes pour la récolte.	Demande la surface du C.E.S.
Imposer un style de construction. Eviter les styles inesthétiques.	Demande un feu rouge au bas de la rue Preschez.		
Demande de précisions sur l'implantation de nouveaux commerces.	Meilleur éclairage rue Gounod.		
Demande un recul des immeubles de quatre à cinq mètres analogue à celui des Feuillantiens.	Demande que le lierre soit coupé le long des murs de la rue Pozzo-di-Borgo.		Permis demandé pour 4.600 m2. Pourquoi en demander 7.000 maintenant et faire des expropriations toujours préjudiciables aux petits propriétaires ?
Les concentrations de commerces doivent se faire autour de Stella-Matutina et sur le boulevard de la République entre le lycée et la place Magenta.	« Stop » en haut de l'escalator, rue Armengaud.	Réclame un bureau de tabac.	
	Réfection de la rue de la Redoute.	Demande que des tickets de métro-bus soient vendus chez certains commerçants (librairie, par exemple).	Demande que soient favorisées les entreprises locales de travaux.
	Refaire les marches de l'escalier de la gare dont le ciment se désagrège.		
	Pas d'éclairage rue Pozzo-di-Borgo.		
	Hâter la réfection du trottoir autour du blockauss Coutureau.		

QUARTIER N° 2

C'est à 21 h 15 que s'est ouverte salle Gounod, par une allocution de M. MELLINET, la deuxième réunion de quartier du Centre. Deux grandes séries de questions furent posées : Voirie et Urbanisme. Deux thèmes spécifiques au quartier qui furent d'autant mieux débattus qu'étaient présents les deux adjoints intéressés, Mme BRUNAU et M. CUNY. Sur le plan Urbanisme, des questions très techniques furent posées à M. CUNY dans le cadre de la grande rénovation du Centre qui doit garder ce caractère central, c'est-à-dire d'animation et de commerce.

Le problème très crucial de l'insalubrité de certains immeubles a donné au maire-adjoint l'occasion de dire au quartier que les études du P.A.C.T. allaient commencer afin de connaître exactement l'état des habitations.

En ce qui concerne l'état des trottoirs, Madame BRUNAU a pu répondre que la rue des Ecoles serait refaite en février, et que, de manière plus générale, la Municipalité avait fait deux emprunts de 200.000 F pour la voirie.

Il faut noter également que la population de ce quartier est très préoccupée des questions de circulation et de stationnement, de nombreuses questions furent soulevées en ce sens.

La séance fut levée à 23 h 40.

QUARTIER N° 3 (Mme OLIVIER)

Salle du Centre Social de l'Yser
Jeudi 25 novembre 1971 à 21 h

Etaient présents: M. FOURCADE, Maire ; M. CUNY, Mme BRUNAU, MM. GAUDICHON, MELLINET, Mme FAUQUENOT, Mme OLIVIER, MM. VINSON, GUAY, VALLEE, Mlle MESSAGER, du Conseil Municipal ; MM. DAUGNY (Electronique M. DASSAULT), SEBENNE et PRAX (Avions M. DASSAULT), invités par M. FOURCADE.

Habitants du quartier : environ 200.

*
**

La deuxième réunion du Comité de quartier n° 3 a porté principalement sur les problèmes de stationnement, de circulation et de transports. Une discussion a pu avoir lieu à ce sujet avec les représentants des Avions Marcel DASSAULT et de l'Electronique Marcel DASSAULT ; ceux-ci ont pu constater que de nombreux Clodoaldiens sont très préoccupés par l'insuffisance et la mauvaise utilisation des garages et aires de stationnement affectés au personnel de ces deux sociétés et par le préjudice que leur porte une telle situation.

M. CUNY a présenté les principales dispositions

du projet de Plan d'Occupation des Sols pour la partie qui concerne ce quartier, dispositions qui permettront, à long terme, la construction de parkings sur des terrains réservés ; les habitants ont surtout insisté sur la nécessité de trouver des solutions à court terme pour rétablir des conditions de circulation normales et assurer la sécurité des enfants.

Les mesures suivantes ont été annoncées :

— Pose d'arceaux pour limiter le stationnement sauvage sur les trottoirs et protéger les chemins scolaires (cf. motion des parents d'élèves) ;

— Rigueur accrue dans l'application des prescriptions imposées aux industriels en matière de parkings ;

— Renforcement de la surveillance par des contractuels et, éventuellement, essai de parcomètres de préférence à la zone bleue pour favoriser l'activité commerciale ;

— Protection des terrains à long terme pour y éviter la construction de logements ou de bureaux, ce qui aggraverait le problème ;

— Création d'une Commission comprenant les adjoints responsables des Travaux et de l'Urbanisme, les Conseillers Municipaux du quartier, des représentants des industriels, des commerçants, des parents d'élèves et de la Direction des Ecoles, pour rechercher les améliorations à court terme qui sont de nécessité vitale pour ce quartier.

Une autre question importante discutée au cours de la réunion a été celle de l'amélioration des transports en commun. Les habitants du quartier souhaitent un système de navettes à heures fixes entre les centres scolaires et les immeubles du 18-Juin. Ils se préoccupent des projets concernant la modernisation de la ligne S.N.C.F. Puteaux-Issy-Plaine si le trafic devait être intensifié ; il faudrait veiller à la protection des riverains contre le bruit. La reconstruction de la gare du Pont de Saint-Cloud a été évoquée, le nouvel emplacement choisi, étant assez éloigné de la zone d'habitations denses du quartier.

Les habitants du quartier demandent un certain nombre d'améliorations concernant l'éclairage de la Passerelle de l'Avre, le danger de la traversée du quai Carnot par les piétons, la remise en état des trottoirs et la propreté des voies publiques.

QUARTIER N° 4

Réunion du 17 novembre 1971

Les participants qui ont essentiellement étudié le plan d'urbanisme en ont approuvé les principales orientations. Ils ont demandé.

— la plantation d'arbres boulevard de la République,

- l'élargissement du pont des 3 Pierrots mais non de la rue du Mont-Valérien,
- l'interdiction du stationnement et de la circulation des poids lourds sur cette voie départementale,
- la création de taxis collectifs,
- l'installation d'un feu au carrefour Villarmains - boulevard de la République.

Ils ont favorablement accueilli le projet d'installer à titre expérimental un bâtiment léger offrant quelques salles de réunions entre la Caravelle et la Bérengère. Cette construction serait offerte par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La réalisation du projet dépend du résultat des négociations en cours sur l'affectation exact de ce local. M. VINSON a rappelé les règles du code de la route relatives au stationnement, aux signaux « STOP » et « flèche verte » et annoncé de sévères contrôles de police.

QUARTIER N° 5 (Questions évoquées)

AFFAIRES GENERALES	URBANISME	ENSEIGNEMENT, JEUNESSE	VOIRIE, CIRCULATION
<p>Problème du nouveau bureau de poste boulevard de la République : à l'unanimité, les habitants voudraient conserver le bureau de Montretout comme auxiliaire.</p> <p>La Municipalité peut-elle prendre l'allée des Chagnieux à sa charge ? (Les habitants des H.L.M. de la rue Ferdinand Chartier se plaignent de voir quelques personnes emprunter cette allée alors qu'ils n'en paient pas les charges d'entretien).</p>	<p>Problème de la construction d'immeubles sociaux. Il ne faudrait pas que ces constructions se fassent trop loin de la gare.</p> <p>Problème des réserves foncières (terrain rue de la Source).</p>	<p>Problème du ramassage scolaire : Certains habitants des H.L.M. de la rue Ferdinand-Chartier se plaignent de ne pouvoir profiter du ramassage des enfants par le car. Il apparaît, en effet, qu'il s'agit plus d'un problème de sécurité que d'éloignement.</p>	<p>Problème de sécurité pour aller au marché.</p> <p>Problème du futur parking de l'hippodrome, que faut-il envisager en attendant ?</p> <p>Refaire entièrement la sente des Pommiers Rouges.</p> <p>Mettre un feu en haut de la rue Pigache.</p> <p>Inverser le sens unique : rue de Garches, rue Sevin-Vincent.</p> <p>Mettre un « Stop » à l'angle des rues Bucourt et Henri-Regnault.</p> <p>Supprimer la flèche verte du feu de la rue de Montretout.</p> <p>Uniformiser les revêtements de trottoirs à Saint-Cloud.</p>

QUARTIER N° 6

Une centaine de personnes ont participé à la 2^e réunion de quartier qui s'est tenue le 30 novembre dans les locaux du C.E.T., 41, rue Pasteur.

Les conseillers animateurs, après avoir rendu compte aux habitants des réalisations effectuées, en réponse aux problèmes posés lors de la première réunion, ont donné la parole à M. CUNY, maire-adjoint, chargé des questions d'urbanisme, qui exposa le Plan d'Occupation des Sols actuellement à l'étude.

De très nombreux problèmes furent à nouveau soulevés et en particulier :

- réfection du trottoir rue de la Porte-Jaune (entre la rue de Garches et le Tabac),
- pose d'arceaux entre le bureau de tabac et la rue Pasteur,
- rebouchage provisoire des « trous » sur les deux trottoirs de la rue Gounod.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ENSEIGNEMENT »

La deuxième commission extra-municipale « Enseignement, Jeunesse, Sports, Affaires Culturelles » s'est tenue à la mairie le 19 octobre 1971, avec la participation de nombreux Clodoaldiens. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour :

- Cantines scolaires,
- Coordination des affaires culturelles.

En ce qui concerne les cantines scolaires, M. VINSON rappela, avant que ne s'engage le débat, que le fonctionnement des cantines scolaires pose plusieurs questions. La plus sérieuse, dans l'immédiat, est la capacité d'accueil et la surveillance des enfants. Il faut que les parents, à qui la cantine n'offre qu'une simple commodité, s'abstiennent d'y envoyer leurs enfants ; mais des dispositions vont être prises pour que les cantines puissent rapidement accueillir tous les enfants dont les parents le désirent.

La fixation du tarif des cantines est bien du ressort d'une commission extra-municipale : il faut recueillir de la documentation et des opinions, proposer des orientations.

Schématiquement, elle appelle les questions suivantes :

- a) Faut-il que toutes les familles paient le repas à son prix de revient ?
- b) Quel est ce prix de revient ?
- c) Si l'on accepte un « déficit social » des cantines, pourquoi le fait-on ?
- d) Comment déterminer quelles familles peuvent payer le repas à son prix de revient, et quelles familles doivent être aidées ?

Autant de questions pour lesquelles il n'y eut pas possibilité d'obtenir l'unanimité. Cependant, les critères de base doivent être définis rapidement :

- 1) Faire payer le prix coûtant à ceux qui le peuvent, et permettre à un nombre plus grand d'enfants de profiter de la gratuité ou de la semi-gratuité.
- 2) Améliorer l'accueil et construire des locaux et des préaux appropriés.
- 3) Ne pas limiter l'accès des cantines. Mais si l'on doit momentanément restreindre le nombre des inscriptions, accueillir en priorité :
 - a) les enfants dont la mère travaille,
 - b) les enfants dont les parents ont des revenus modestes,
 - c) les cas particuliers (vus par l'assistante sociale).
- 4) Etudier la possibilité de faire surveiller les enfants à la cantine et pendant l'inter-classe par du personnel autre que le personnel enseignant.

En ce qui concerne la coordination des affaires culturelles, Mme FAUQUENOT explique que le problème était le suivant : les activités culturelles et de loisirs sont nombreuses et variées à Saint-Cloud, mais elles sont trop souvent méconnues ou peu connues. C'est pourquoi plusieurs dangers planent ; les réunions risquent :

- de se chevaucher,
- d'être mal réparties au cours de l'année,
- de n'être pas annoncées à temps.

L'objectif d'ensemble du Conseil Municipal est donc :

- de compléter la liste des activités existantes,
- de vérifier qu'elles recouvrent les besoins réels et possibles des Clodoaldiens,
- de coordonner les différentes manifestations,
- de dresser en commun un calendrier.

Le débat s'est alors vivement engagé, en particulier avec M. FARAGGI pour les « Amis de la Musique », avec M. de PLINVAL pour « l'Ecole de Musique de Saint-Cloud » et avec les membres de la M.J.C.

Il en résulte qu'il est envisagé de réunir les Présidents des Associations déjà recensées en Assemblée Plénière pour dégager avec eux les grandes lignes d'une coordination à Saint-Cloud.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES AFFAIRES SOCIALES

La deuxième réunion de la commission extra-municipale des affaires sociales s'est tenue le 26 octobre dernier à la mairie, avec la participation d'une cinquantaine de Clodoaldiens, sous la présidence du Docteur ARNAUD, Conseiller Municipal, qui, après avoir rappelé le rôle essentiel de liaison de ces commissions entre la population et la Municipalité, souligne que tous les vœux qui avaient été exprimés lors de la première réunion, se sont traduits par des prises de position très fermes du Conseil Municipal dans le sens souhaité par ces commissions, montrant bien par là même, l'efficacité et l'utilité de telles commissions.

Deux questions étaient à l'ordre du jour :

1° **Agence de l'emploi** et possibilité d'installation à Saint-Cloud d'une antenne de cet organisme.

Pour aider à mieux comprendre son fonctionnement, M. COURTINE, Directeur National de l'Agence, fait un large exposé.

Il précise tout d'abord qu'il s'agit d'un organisme public relativement récent, créé en 1967, dont l'implantation et l'efficacité ne se révéleront qu'au bout de cinq ans environ de fonctionnement et fait remarquer que l'agence a encore besoin d'équipement, de cadres et de personnel.

Quels sont ses buts ?

Mettre en contact employeurs et demandeurs d'emploi, que ce soit pour une recherche de travail, un changement de situation ou de domicile ou une recherche de recyclage, ou de promotion.

Un des buts essentiels de l'agence est de ne pas attendre que les gens soient sans travail pour essayer de les reclasser dans un meilleur emploi.

Pour les jeunes, elle cherche non pas à leur trouver quelque chose pour vivre mais surtout quelque chose qui puisse être leur avenir.

Pour réaliser tout cela, il faut que les employeurs fassent confiance à l'agence et collaborent avec elle et que les demandeurs n'hésitent pas à venir vers elle.

Il est encourageant de voir qu'entre janvier 1970 et octobre 1971, le portefeuille des offres a été multiplié par cinq.

Jusqu'à présent, c'était l'Agence de Sèvres qui répondait aux demandes de Saint-Cloud, car ouvrir une Agence à Saint-Cloud n'est pas pensable, mais y créer une permanence est très souhaitable. Sa périodicité sera fonction de sa fréquentation ; pour débiter, un jour par semaine semble raisonnable.

Parallèlement, M. COURTINE pense qu'il serait bon d'avoir des contacts avec les industriels de Saint-Cloud, d'organiser avec eux une table ronde de façon à examiner leurs problèmes et ensuite porter leurs besoins à la connaissance de la population. Il y a là un rapprochement à faire. Cette table ronde peut donner des résultats très profitables aussi bien pour les demandeurs que pour les employeurs.

En ce qui concerne la publicité faite tant pour les demandes que pour les offres d'emploi, c'est, semble-t-il, la radio qui donne de loin les meilleurs résultats, ensuite la presse et enfin, assez loin derrière, la télévision. Sur le plan local, la publicité dans les bulletins municipaux et les affichages rendraient de grands services.

2° Problèmes des personnes âgées (Maison de retraite, foyer-logement et autres formes d'aide).

Le Président donne la parole à M. DURAND, Directeur de l'hôpital de Saint-Cloud, qui retrace l'histoire de la Maison de Retraite appelée aussi Hospice Lelégard et rappelle que l'origine de l'hospice provient de dons et de legs dus à la générosité de Mme LAVAL et de Mme LELEGARD à la fin du siècle dernier.

En 1950, l'établissement perd son caractère privé et est alors géré par l'administration hospitalière.

En 1967, l'extension des bâtiments permet d'accueillir un total de 250 pensionnaires.

L'établissement se compose :

- du Pavillon Pasteur (129 lits),
- du Pavillon Laval (115 lits),
- du Pavillon Central (6 lits),

mettant à la disposition des pensionnaires :

- 54 chambres à 1 lit,
- 46 chambres à 2 lits,
- 10 chambres à 3 lits,
- 3 chambres à 4 lits,

plus 62 lits répartis en dortoirs de 5 à 14 lits.

L'effectif des pensionnaires comprend actuellement :

- 160 personnes valides,
- 78 personnes invalides ou constamment alités.

Parmi elles, 158 sont prises en charge totalement ou partiellement par l'aide médicale. (82 acquittent leurs frais de séjour).

Sur les 240 pensionnaires actuels,

- 107 sont de Saint-Cloud,

- 31 de Garches,
- 14 de Paris,
- 13 de Suresnes,
- 75 des départements voisins.

Le délai de placement s'échelonne entre 15 jours et 3 mois.

Pour assurer son fonctionnement, 71 personnes sont affectées au service de la maison de retraite.

Les frais de séjour quotidien sont :

— Pour les personnes valides en régime commun	29,80 F
— Pour les personnes valides en régime particulier	34,25 F
— Pour les personnes invalides en régime commun	48,60 F
— Pour les personnes invalides en régime particulier	55,90 F

Régime particulier : chambre individuelle ou à 2 lits.

Régime commun : chambre à plus de 2 lits ou dortoirs.

Le régime intérieur est très libéral ; les pensionnaires sortent à leur gré à condition de rentrer à l'heure au service des repas.

Tous les petits déjeuners sont servis à la chambre.

Pour les menus, les pensionnaires ont le choix entre deux plats de viande.

La télévision est à leur disposition toute la journée ainsi qu'une bibliothèque mobile.

Quels résultats pratiques peut-on tirer de ces exposés et de ces débats ?

Tout d'abord en ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, il apparaît que le vœu très explicite de cette réunion est que soit ouverte dans les bureaux de la mairie de Saint-Cloud, une antenne de l'agence de l'emploi, une fois par semaine pour commencer, et deux fois par la suite si nécessaire.

En ce qui concerne le deuxième point de l'ordre du jour, les débats engagés semblent montrer que les petits problèmes quotidiens d'aide ménagère et d'aide médicale à domicile devaient être d'abord étudiés avant les problèmes plus lointains de foyer-logement pour personnes âgées bien que le Président de la réunion ait fait observer qu'en commission extra-municipale, il ne faudrait aborder que les grands problèmes.

L'aide ménagère à domicile, néanmoins, paraît être le souci principal des intervenants et il est bien évident que sur ce point, malgré une dernière tentative du Docteur ARNAUD et de M. MARCORELLES pour relancer la discussion sur le foyer-logement pour personnes âgées, le vœu de la commission extra-municipale

pale serait que soient réglés en premier les petits problèmes du présent plutôt que les grands problèmes dont la réalisation n'interviendrait que plus tard.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE TRANSPORT, COMMERCE, STATIONNEMENT

C'est après l'ouverture de la séance par M. LEY-MARIE, que M. J.-P. FOURCADE, Maire, présenta à la population les études en cours à Saint-Cloud : études sur l'appareil commercial et sur l'état des immeubles. C'est après l'étude de ces résultats que s'engageront les opérations de rénovation.

De nombreuses questions furent soulevées et on peut en particulier retenir les suivantes :

- 1 — Modifications de certaines voies de circulation proposées par le Ministère de l'Équipement au projet de P.O.S.
- 2 — Faut-il augmenter le nombre de sens uniques, ou le réduire en interdisant le stationnement ?
- 3 — Faut-il supprimer les zones bleues pour le moment sans effet, parce qu'elles ne sont pas respectées ?

Faut-il, au contraire, en créer de nouvelles, en se dotant des moyens de les faire respecter et lesquels ?

- 4 — La dernière commission extra-municipale avait conclu contre l'utilisation des parcomètres. Depuis, l'opinion de certains commerçants semble avoir évolué.

Quel est le sentiment de la commission après les essais tous récents qui ont été faits à Paris ?

- 5 — Le parking sauvage des employés des Usines DASSAULT qui paralyse tout un quartier ne peut être résolu dans son ensemble que par une négociation entre la Ville et la Direction de « DASSAULT-AVIONS » et « DASSAULT-ELECTRONIQUE ». La municipalité s'y prépare.

En attendant, faut-il protéger un certain nombre de points stratégiques (abords des écoles, bouches d'incendie, etc...) par la pose d'arceaux sur les trottoirs ?

URBANISME

3 novembre :

2^e Commission extra-municipale d'urbanisme

La 2^e Commission extra-municipale d'urbanisme s'est réunie à la mairie, le mercredi 3 novembre à 21 h.

Elle avait, à son ordre du jour, le Plan d'Occupation des Sols et elle a étudié la question suivante : Comment traduire sur le plan les grandes options discutées lors de la première réunion de la commission extra-municipale ?

1. Limitation de la population.

a) Limitation des C.O.S.

Les délibérations du Conseil Municipal du 21 avril 1971 ont été retenues.

b) Limitation des zones d'habitations collectives :

Le maintien d'une zone d'habitations basses avec jardins à l'intérieur du périmètre, rue Montesquiou, boulevard de la République, rue E.-Verhaeren, rue Gounod, voie ferrée, rue Armengaud, rue Pozzo-di-Borgo et du périmètre, boulevard de la République, Bérengère, voie ferrée, Beausoleil, est souhaité.

2. Commerce. — Il est prévu :

a) La création ou le renouvellement de centres d'animations et commerces, par des zones d'actions concertées dans le vieux Centre et éventuellement, au voisinage du carrefour Magenta.

b) Le renforcement de petits centres existants par un C.O.S. préférentiel pour les commerces, rue de Longchamp, boulevard de la République, au voisinage du lycée, éventuellement près de Stella Matutina.

3. Equilibre socio-professionnel et population emploi

ont été étudiés :

Coefficient d'occupation des sols très bas pour les bureaux.

Opportunité d'une zone d'habitations collectives au voisinage de la Porte Jaune.

4. Espaces verts.

Forme de l'habitat dans les zones d'habitations basses avec jardin. Les petits collectifs dans des jardins pourraient être construits s'ils ne dépassent pas deux étages. La taille des parcelles pour la construction de maisons individuelles devrait être légèrement augmentée.

5. Circulation.

La déviation de la circulation traversant Saint-Cloud par la rocade de la Porte Jaune rue du du Camp-Canadien devrait éviter l'élargissement du boulevard de la République.

3^e COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'URBANISME

2 décembre :

Doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest

La salle des fêtes de la mairie était trop petite pour accueillir les très nombreux Clodoaldiens qui avaient tenu à participer à la troisième séance de la commission extra-municipale d'urbanisme, consacrée au projet de doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest.



Le Préfet des Hauts-de-Seine, M. BOITEL, devait présenter lui-même les grandes lignes du projet, qu'ont ensuite analysé dans le détail plusieurs fonctionnaires de la Direction départementale de l'Équipement.

Les travaux, qui visent essentiellement à remédier à l'actuelle insuffisance de débit du tunnel de Saint-Cloud, seraient exécutés en deux phases : trois voies devraient être réalisées d'ici à 1975 ; trois autres pourraient être mises en chantier ultérieurement.

Le tracé projeté serait le suivant : côté Saint-Cloud, une tranchée couverte, longue de 60 mètres, puis un tunnel de 340 mètres de longueur creusé parallèlement au tunnel existant. À l'Ouest de l'Allée de la Félicité, dans le parc, une tranchée couverte de 100 mètres de long, succéderait au tunnel et déboucherait sur un viaduc de 570 mètres de long enjambant les deux lignes de chemin de fer et la R.N. 185, lequel viaduc serait raccordé à l'autoroute actuelle. Le coût du projet atteindrait 180 millions de francs.

La dernière version du projet, en dépit du fait qu'elle s'efforce de limiter les destructions dans le parc de Saint-Cloud par l'allongement de 100 mètres de la partie souterraine de l'ouvrage, a été très vivement critiquée par la quasi-unanimité des participants.

Les objections ont été les suivantes :

— Aucune étude sérieuse ne semble avoir été

menée quant au surcroît de pollution et de bruit engendré par le viaduc, qui s'élèvera à 15 mètres au-dessus du sol à son point culminant. L'absence d'enquête préalable auprès des habitants est reprochée aux fonctionnaires de l'Équipement.

— La destruction du parc est vivement ressentie par les Clodoaldiens. Le déboisement de 5.000 m² pour la première phase des travaux leur semble un précédent très dangereux. Le parc ne risque-t-il pas d'être progressivement « grignoté » par de futures opérations de voirie ?

— Mais surtout, on voit mal comment ce projet règlera le problème des embouteillages de l'autoroute A 13, qui draine vers Paris à la fois une circulation locale et un trafic national provenant de l'Ouest et du Sud-Ouest. Ne risque-t-on pas tout simplement de déplacer les encombrements à l'entrée et à la sortie des tunnels, puisque d'une part, à l'Est, le pont — actuellement en construction — rejoignant le périphérique n'aura que quatre voies et que, d'autre part, à l'Ouest, il n'est pas envisagé pour le moment un doublement de l'autoroute ?

En conclusion des débats, M. FOURCADE fait part de son opposition, ainsi que de celle du Conseil Municipal — qui sera consulté le 9 décembre — à l'égard du projet actuel.

Il suggère une solution plus modeste, consistant à doubler le tunnel existant par trois voies, mais entièrement couvertes, puisque la motivation des travaux est uniquement de remédier aux embouteillages de l'actuel tunnel. Une telle solution, qui aurait l'avantage d'être réalisable en une seule phase, ne devrait guère être plus onéreuse que le projet actuel.

Il indique, en terminant, qu'il s'efforcera de mettre à profit le fait que le financement de la première phase du projet n'est pas encore trouvé pour tout mettre en œuvre afin d'obtenir une modification de ce projet. Il souhaite que toute la population de Saint-Cloud lui apporte son concours dans cette action.



COMITE DES JEUNES

C'est sur le thème « Le point de vue des jeunes sur les orientations prises par la Municipalité en matière d'emploi et d'urbanisme » que s'est tenu à la mairie le second Comité des Jeunes.

— **En ce qui concerne l'emploi**, un brillant exposé de M. CHEVALLIER, Directeur de l'Agence Nationale pour l'Emploi à Sèvres, a permis aux jeunes de prendre contact avec un organisme qui peut leur apporter satisfaction dans multiples domaines suivant leur formation professionnelle : emplois divers, stages rémunérés...

Deux décisions importantes furent prises en ce domaine, à l'issue de cette réunion :

- Ouverture d'une permanence de l'A.N.P.E. tous les mardis matins à la mairie,
- Table ronde réunissant les chefs d'entreprises de Saint-Cloud afin de faciliter l'emploi temporaire pour les jeunes.

— **En ce qui concerne l'urbanisme**, M. CUNY, après avoir présenté aux jeunes les idées du Conseil Municipal, a recueilli l'approbation de l'assistance qui a surtout insisté sur les besoins de logements sociaux et sur le côté architectural de la politique d'urbanisme.

— **En ce qui concerne l'animation de la ville**, enfin, on peut retenir que 3 « pôles » vont être créés :

1. M.J.C., rue des Ecoles,
2. Foyer des Sportifs, quai Carnot,
3. Mille Club, rue du Mont-Valérien.

Services Municipaux

La Mairie à votre service...

Heures d'ouverture de la mairie

Depuis le 1^{er} décembre, la mairie est ouverte au public chaque **mercredi** jusqu'à **19 h 30**.

Rappelons que les heures d'ouverture sont les suivantes :

8 h 45 à 12 h,

14 h à 17 h 45 (jusqu'à 19 h 30 chaque mercredi) et le samedi de 8 h 45 à 12 h.

Permanence de l'Institut National de la Consommation

Commerçants et consommateurs sont avisés qu'une permanence est tenue le deuxième mercredi de chaque mois de 17 h 30 à 19 h 30. La première permanence a eu lieu le **mercredi 8 décembre** avec la participation de la télévision, aussi bien première chaîne que deuxième chaîne.

Agence de l'emploi

Depuis le mardi 16 novembre, une permanence de l'Agence Nationale pour l'Emploi se tient tous les mardis matins de 9 h à 12 h à la mairie de Saint-Cloud.

Toutes les opérations concernant les questions d'emploi :

- dépôts d'offres et de demandes,

— inscriptions,

— demandes de renseignements, pourront être effectuées au cours de cette permanence.

Le contrôle de la qualité de demandeur d'emploi pour les personnes domiciliées sur le territoire de la commune de Saint-Cloud a lieu, non plus à l'A.L.E. de Sèvres, mais le mardi matin de 9 h à 12 h à la mairie de Saint-Cloud.

C.I.C.A.S.

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale, 5, avenue du Général-de-Gaulle, Puteaux.

Une permanence de ce centre aura lieu désormais à la mairie de Saint-Cloud le premier mercredi de chaque mois, de 14 h à 16 h 40.

Information postale

La mise en service du code postal qui facilitera le tri et la distribution corrects et rapides du courrier est prévue pour le début de 1972.

Dorénavant, les correspondances adressées à la mairie de SAINT-CLOUD devront être ainsi libellées :

Mairie

Place Charles-de-GAULLE
92 - 211 - SAINT-CLOUD

AFFAIRES SOCIALES

Permanence de l'équipe municipale

M. MARCORELLES, Maire-Adjoint

le mardi de 8 h 45 à 10 h 30

Mme BARTHELEMY, Conseiller Municipal

(problème du Troisième Age)

le lundi de 14 h 30 à 17 h

Mme MOREAU, Conseiller Municipal

(problème de l'enfance et de la famille)

le lundi de 9 h 30 à 11 h

Docteur ARNAUD, Conseiller Municipal

(problème du logement et divers)

le samedi de 9 h 45 à 12 h

Réception

M. CHARLIER, Conseiller Municipal

(problème du logement et divers)

sur rendez-vous.

Le prochain REPAS DE L'AMITIE aura lieu

le samedi 22 avril.

Lieu et heures fixés ultérieurement.

CERTIFICAT D'HEREDITE

A propos du certificat d'hérédité délivré aux héritiers d'un créancier de l'Etat ou d'une commune par le maire lorsque la somme restant due aux décès ne dépasse pas 1.000 F et qu'aucun notaire n'est détenteur de la minute des actes attributifs ou translatifs (**contrat de mariage, inventaire, donation, testament**) ou n'a été chargé **de régler la succession du défunt...**

Ce certificat est délivré sous la responsabilité personnelle de deux témoins majeurs habitant Saint-Cloud, non parents avec les héritiers et non parents entre eux.

PIECES A PRODUIRE

Le défunt laisse des descendants.

1° - Livret de famille mis à jour du défunt ou pièces d'état-civil en tenant lieu, extraits d'acte de mariage, de naissance, de décès.

2° - Livret de famille mis à jour des enfants mariés.

3° - Si des enfants du défunt sont eux-mêmes

décédés laissant des mineurs, produire le cas échéant l'extrait des minutes du greffe du Tribunal où s'est réuni le Conseil de famille.

4° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc.).

Le défunt laisse des collatéraux privilégiés et des ascendants privilégiés (frères et sœurs, père et mère).

1° - Livret de famille mis à jour des parents du défunt portant l'état civil de ses frères et sœurs ou pièces d'état civil en tenant lieu.

2° - Livret de famille mis à jour des frères et sœurs mariés.

3° - Si ou plusieurs frères et sœurs sont décédés laissant des enfants mineurs, l'extrait des minutes du greffe du Tribunal où s'est réuni le Conseil de famille.

4° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc...).

Le défunt laisse des ascendants ordinaires

(grands-parents)

La succession est divisée en deux parts : l'une pour les enfants du côté paternel, l'autre pour les parents du côté maternel. Lorsqu'il n'y a d'ascendants que d'un côté, la succession leur est dévolue en totalité. A défaut d'ascendants dans les deux lignes, la succession est dévolue aux parents — les plus proches dans chaque ligne.

1° - Livret de famille mis à jour des parents ou pièces d'état civil en tenant lieu.

2° - Livret de famille mis à jour des grands-parents ou pièces d'état civil en tenant lieu.

3° - Livret de famille mis à jour du défunt s'il y a lieu.

4° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc...).

Le défunt ne laisse que son conjoint survivant

1° - Livret de famille mis à jour du défunt.

2° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc...).

Le défunt laisse des collatéraux ordinaires

(oncles, tantes, neveux, nièces et cousins)

1° - Livret de famille mis à jour du défunt.

2° - Livret de famille mis à jour de ses parents.

3° - Livret de famille mis à jour des grands-parents paternel ou maternel du défunt ou pièces d'état civil indiquant la filiation des collatéraux ordinaires.

4° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance, avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc...).

Le défunt laisse des enfants naturels simples (non incestueux, non adultérins).

Pour que les enfants naturels simples puissent prétendre à exercer un droit dans la succession de leurs père et mère, il faut qu'ils aient été RECONNUS légalement.

1° - Un extrait de décès du défunt.

2° - Un extrait de l'acte de naissance des héritiers avec mention marginale de reconnaissance.

3° - Lettre de l'organisme détenteur de la créance avec l'indication de la somme à toucher et l'objet de ladite créance (pension, allocation, etc...).

A NOTER que les enfants naturels qui n'ont aucun droit de succession à l'égard des parents de leurs père et mère participent cependant à l'héritage laissé par leurs propres père et mère pour la part déterminée par le Code civil, avec les enfants légitimes, les ascendants, les collatéraux privilégiés ou les descendants légitimes des frères et sœurs de leurs père et mère.

De même en cas de prédécès des enfants naturels, leurs enfants ou descendants légitimes bénéficient des mêmes avantages.

P.S. — Il est entendu que les témoins doivent être porteurs de pièces d'identité.

Sports

U.A.S. SAINT-CLOUD

Section JUDO

Lundi 11 octobre dernier, en présence d'une centaine de judokas de Saint-Cloud, la Municipalité mettait à la disposition de la Section Judo de l'U.A.S. Saint-Cloud, une nouvelle installation (14, rue des Ecoles, rez-de-Chaussée du Centre Culturel).

La surface de l'ancienne salle a été plus que doublée (plus de 100 m² de tapis désormais) par agrandissement de la nouvelle aile du Centre Culturel; trois larges fenêtres ont été ouvertes; l'éclairage et l'insonorisation ont été modernisés, un tapis fait de matériaux les plus récents a été mis en place, les peintures refaites, les décorations murales rafraichies...

La Section Judo est donc maintenant dotée d'une installation de choix qui permettra à ses quelque 200 licenciés (scolaires, adultes, féminines) de s'adonner à leur sport favori dans les meilleures conditions.

Les heures de cours assurées par M. ROSSIN (5° Dan) et M. POTUESCO (3° Dan) sont maintenus :

ADULTES : lundi - mercredi de 19 h 30 à 21 h 30.

SCOLAIRES : mercredi de 17 à 19 h.
jeudi de 10 h 30 à 12 h 30; de 14 à 16 h;
de 16 h à 18 h.

FEMININES : jeudi de 18 h 30 à 20 h 30.

Un deuxième cours féminin dirigé par Mlle ALAFORTE (2° Dan) a été ouvert le mardi de 18 h à 20 h. Pour la préparation aux examens de la ceinture noire, un cours de kata fonctionne de 18 h 30 à 19 h 30 le lundi.

Enfin une section Aiki-do pour laquelle les candidats sont priés de se faire connaître dès que possible à la salle de Judo 14, rue des Ecoles), pendant les cours, pourrait s'ouvrir début 1972 si les effectifs sont suffisants.

NOUS AVONS 21 ANS...

... MAIS NOUS SOMMES DEPUIS LONGTEMPS MAJEURS !

21 années au service des plaisirs de l'eau et de la voile, et de l'amitié, c'est le CLUB NAUTIQUE de SAINT-CLOUD, créé et bâti par un petit groupe de bonne volonté, alors que le yachting était encore un sport réservé à un monde très restreint.

Partis d'un ponton prêté par l'armée, d'une mini-flotte de canoes-kayaks et dériveurs — et d'un petit quillard —, les membres du C.N.S.C. sont arrivés à donner au Club les installations actuelles, tout en maintenant ses portes largement ouvertes à toutes les fortunes.

Actuellement, le C.N.S.C. offre à ses Membres :

— un ponton d'embarquement flottant privé avec passerelle permettant la descente des bateaux sur leur remorque, de la route jusqu'à fleur d'eau.

— une péniche, centre vital du Club, dont l'intérieur comprend une salle de réunion-lecture, un bar, un vestiaire, des toilettes, lavabo, etc. Le plan d'aménagement permanent prévoit également l'installation d'une « cambuse », pourvue de moyens de cuisson.

Deux autres salles de réunion pour les (plus) jeunes sont en cours de réalisation.



Quant à l'extérieur, il est équipé d'un abri de repos, d'une cabine de contrôle, d'un bossoir de mise à l'eau des embarcations de service ainsi que d'une passerelle d'embarquement à ras d'eau..

La dernière acquisition du Club est un petit groupe électrogène qui a permis une installation d'éclairage autonome de la péniche, intérieur et extérieur.

- finalement, un garage à bateaux situé à une centaine de mètres des installations flottantes et pourvu de sanitaires, vestiaires, magasins, etc., ainsi que de portants divers et plate-formes, permettant les travaux d'entretien usuels et même la construction de bateaux courants. Pour ces deux dernières activités, l'aménagement d'un « espace atelier » est prévu pour un proche avenir.

Toutes ces installations sont modestes mais nous en sommes fiers car elles sont le produit de nos propres efforts physiques et financiers et n'ont pas peu contribué à établir cette chaleureuse atmosphère d'équipe où chacun sait qu'il peut compter sur son voisin.

Il y a encore du sport et de l'aventure possibles dans la bonne ville de Saint-Cloud et sur ses rives, pour tous ceux et celles qui veulent les tenter (on leur pardonnera d'avoir semblé l'ignorer) : si vous êtes propriétaire actif d'un dériveur, d'un canoë ou d'un kayak, vous avez une place au C.N.S.C.

- Si vous aimez la voile, sans pour autant posséder votre bateau, le C.N.S.C. vous en prêtera un (420, kayaks...) ou vous ferez équipage avec un autre Membre du Club sur le sien.
- si, finalement, vous « pensez » aimer naviguer mais n'avez jamais encore embarqué sur un voilier, le C.N.S.C. possède un bateau école à toute épreuve « CARAVELLE » et les « anciens » seront tout heureux de vous en expliquer le pilotage.

... mais en tous cas, vos talents particuliers, de quelque nature qu'ils soient, sont nécessaires au bon fonctionnement du Club.

Des projets attrayants vous attendent (régates, barbecues, croisières, voyages..., béton, plus les projets que vous pourrez apporter) et l'âge des Membres du C.N.S.C. va de 82 à 12 ans : vous aurez donc votre place parmi nous, là où votre dynamisme pourra s'épanouir.

N'attendez plus, venez nous voir ou mieux, prenez rendez-vous avec :

Jean CHAUCHEAU, 2 ter, Av. de Longchamp, St-Cloud - 605 74-54
Daniel TURPIN, 16, rue F.-Chartier, St-Cloud - 603 81-38
Jean JAHAN, 3 bis, Av. J.-B.-Clément, Boulogne - 603 24-13
Jean GRAISSIN, 79, Av. du Gal-Leclerc - Paris 14^e - 707 75-55
Bonne année et à bientôt.

Le Président en exercice
du C.N.S.C.

UN SPORT ET UNE TECHNIQUE : LA PLONGÉE

Au printemps prochain, le « groupe de Plongée de Saint-Cloud » fêtera son troisième anniversaire. En dépit de son jeune âge — et de celui de ses animateurs — ce club a très rapidement prouvé à la fois l'attrait que la plongée exerce, en particulier sur les jeunes, et le sérieux de l'organisation mise en place par cette équipe dans notre commune.

Les activités du GPSC sont essentiellement orientées vers l'enseignement et le perfectionnement de la plongée, discipline sportive qui exige — pour une pratique très sûre — une parfaite connaissance du matériel et des lois physiologiques régissant l'évolution de l'homme dans le milieu aquatique.

C'est ce à quoi s'emploient les responsables du club, Alain TURGIS, François BLANCHET, Jean-Marc CLEMENT et Maurice BRAUD qui — avec l'aide de certains de leurs camarades comme Jean DUQUESNOY, Claude DHULOSTE et Patrice HAEGELIN, répartissent chaque mardi et jeudi soirs, les membres du club en différents groupes de travail. Tout l'entraînement est supervisé et orchestré par le moniteur national Jean RAUNET.

L'excellence des résultats obtenus à l'entraînement a permis au cours de l'été de 1971 que soit organisé, comme en 1969

et 1970, un séjour de vacances en Turquie. Plus d'une vingtaine de membres du club ont ainsi participé à ce voyage passionnant et plongé dans les eaux chaudes et riches en vestiges archéologiques du littoral turc.

En dehors de ce programme, le GPSC organise bien sûr des sorties et des stages de perfectionnement en mer (Bretagne ou Côte d'Azur), ou en lac souvent en collaboration avec les clubs voisins pour limiter les frais. Le gros problème que doit affronter un club de plongée désireux d'attirer à lui les jeunes reste en effet financier. L'intégralité des subventions accordées jusqu'à présent au GPSC ont été utilisées pour payer les locations de piscine et acheter — avec l'appoint des cotisations voulues modiques pour permettre à tous d'adhérer — un matériel encore nettement insuffisant.

En attendant l'ouverture de la piscine de Saint-Cloud, le GPSC avait repris ses entraînements tous les mardi de 19 h 30 à 20 h 30 à la piscine de Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison. A présent dans la nouvelle piscine de Saint-Cloud, les séances ont lieu deux fois par semaine, les mardi et jeudi. Cette mesure permet de mieux répartir les cours en fonction du niveau des adhérents sans cesse plus nombreux.

Invitation à toute la population :

MARDI 8 FEVRIER A 20 HEURES PRECISES,

le Groupe de Plongée de Saint-Cloud organise à la piscine de Saint-Cloud une soirée de démonstration au cours de laquelle seront présentées — et illustrées par des exercices divers et des projections cinématographiques — les activités sous-marines du club.

La Vie des Associations

LA MAISON DE L'AMITIE

La MAISON DE L'AMITIE s'est définitivement constituée en Association Loi 1901 le 25 octobre 1971.

Elle a pour objet d'une manière générale, de faciliter la coordination des activités à caractère social de ses adhérents en créant, notamment, une liaison permanente entre eux d'une part, et tous services publics d'autre part.

Elle bénéficie de l'appui total et efficace de la Municipalité. C'est pourquoi dans le cadre d'une Convention les liant l'une à l'autre (voir compte rendu de séance du Conseil Municipal du 28 octobre 1971), cette Maison regroupe sur un pied absolu d'égalité, dans un cadre apolitique et aconfessionnel, 21 Associations et Services à caractère social exerçant leurs activités à SAINT-CLOUD.

Grâce à un secrétariat permanent installé à la MAISON DE L'AMITIE — 6, Place Silly à SAINT-CLOUD (Tél. 602 25-69) grâce aussi à des antennes dans les différents quartiers de la ville, grâce enfin à toutes leurs actions concertées, ces Associations et services vont pouvoir désormais agir en étroite coordination, pour le plus grand bien de tous.

Dès maintenant, a commencé la mise sur pied de clubs pour les Personnes Agées et un dépliant sera bientôt distribué où les activités des Associations et services seront expliquées en détail. Dans ce bulletin, périodiquement, la MAISON DE L'AMITIE fera le point de ses actions. Aujourd'hui, afin de connaître tous les besoins quels qu'ils soient, et afin de les satisfaire, mieux et plus vite, la MAISON DE L'AMITIE fait appel à toutes celles et à tous ceux qui peuvent apporter une aide dans quelque domaine que ce soit.

Vous tous qui avez à demander, et vous tous qui avez à offrir, veuillez nous le faire connaître en répondant au questionnaire encarté dans ce numéro diffusé à 12 000 exemplaires. Plus vos réponses seront nombreuses, plus les services rendus seront complets et les besoins connus, leur organisation en sera facilitée.

D'avance Merci.

TEXTE DE LA CONVENTION :

Article 1^{er}

Le but de la convention est de faciliter sur le plan de la commune la coordination des différentes activités à caractère social, notamment en créant une liaison permanente entre les services sociaux municipaux et la « Maison de l'Amitié ».

Article 2.

La ville de SAINT-CLOUD mettra à la disposition de l'association tout en gardant la propriété, du mobilier de bureau et du matériel de bureau. Le mobilier et le matériel feront l'objet d'un inventaire signé par les deux parties et annexé à la convention.

Article 3.

La ville de SAINT-CLOUD accordera annuellement à la « Maison de l'Amitié » une subvention dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil Municipal. Cette subvention a pour but de couvrir les dépenses énumérées ci-dessous :

- le montant du loyer des locaux qu'elle occupe ;
- les appointements annuels d'une secrétaire comptable ;
- le règlement des prestations diverses : eau, électricité, chauffage, téléphone, dans les limites qui seront précisées chaque année par le Conseil Municipal.

Article 4.

De son côté, la « Maison de l'Amitié » s'engage à respecter le caractère propre de chaque association en évitant toute considération d'ordre politique ou confessionnel et à utiliser les services locaux et fournitures dont elle dispose grâce à la subvention de la ville, dans le seul but d'améliorer et de coordonner l'action des différentes associations membres.

Article 5.

La « Maison de l'Amitié » adressera, chaque année, à la ville de SAINT-CLOUD :

- a) Avant le 1^{er} mai, un rapport d'activité accompagné du compte d'exploitation et du bilan de l'année précédente ;
- b) avant le 1^{er} novembre, un projet de budget et un programme d'activité pour l'année suivante.

Article 6.

Le Maire ou son représentant recevra, chaque année, à la mairie, le conseil de la « Maison de l'Amitié » pour examiner : dans le courant du mois de juin le rapport d'activité et les comptes de l'exercice précédent ; dans le courant du mois de novembre le projet de budget et le programme d'activité pour l'année suivante.

Article 7.

La ville de SAINT-CLOUD favorisera, dans la mesure du possible, l'ouverture de permanences de la « Maison de l'Amitié » dans les centres à créer dans les différents quartiers.

Article 8.

La convention pourra, le cas échéant, être modifiée ou précisée à l'expiration de la première année à la demande de l'une ou l'autre des deux parties, sans que les principes qui l'inspirent puissent être changés.

Article 9.

La convention est conclue pour un an. Elle sera renouvelée chaque année par tacite reconduction mais pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois. En cas de dénonciation, la « Maison de l'Amitié » s'engage à évacuer les locaux mis à sa disposition par la ville de SAINT-CLOUD dans un délai de trois mois et à remettre à la ville le mobilier et le matériel figurant à l'inventaire.

COMITE NATIONAL DU MEMORIAL DU GENERAL DE GAULLE COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

Le Comité National du Mémorial du Général de GAULLE présidé par Monsieur Henri DUVILLARD, Ministre des Anciens Combattants a pour but de promouvoir l'érection à COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du Général de GAULLE, libérateur de la Patrie, en hommage et en reconnaissance de la Nation.

Il dispose comme moyen d'action de comités départementaux désignés par son Conseil National pour recueillir les subventions et les dons.

Il comprend de nombreuses personnalités appartenant à toutes les tendances politiques, philosophiques et religieuses unies dans le même sentiment de reconnaissance envers le chef de la FRANCE LIBRE qui galvanisa dès le 18 juin 1940 les énergies de tous les bons citoyens et rendit l'honneur à notre pays.

Son président, Monsieur Achille PERETTI, Compagnon de la Libération, Député-Maire de NEUILLY et président de l'Assemblée Nationale, son Vice-Président le Colonel Charles ARNOULD, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, secrétaire général de la Médaille de la Résistance à la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération, son secrétaire général, Monsieur Yvon MORANDAT, compagnon de la Libération, ancien Ministre et son trésorier Monsieur Michel HACO, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, conseiller d'Etat invitent instamment les habitants des Hauts-de-Seine à participer avec générosité à la campagne de souscription qui est ouverte depuis le 18 juin 1971 et se terminera en janvier 1972. Les responsables des Associations d'Anciens Combattants, Résistants et Déportés s'entendent avec Messieurs les Maires des communes du département pour disposer de locaux permettant de répartir les carnets à souches et les cartes postales à l'effigie du Général de GAULLE, recevoir les dons et faciliter toutes les opérations de soutien à cette campagne dont le retentissement affecte le monde entier.

Toutes indications nécessaires seront données par Monsieur BRUN, Secrétaire du Comité, qui dispose de tous les documents destinés à faciliter les opérations de participation.

Habitants des Hauts-de-Seine, votre Comité Départemental sait qu'il peut compter sur votre générosité et il vous en remercie à l'avance.

NOTA. — Libellé du C.C.P. du Comité Départemental :

Comité départemental des Hauts-de-Seine du Mémorial du Général de GAULLE — 74, rue des Suresnes - 92 - NANTERRE

C.C.P. LA SOURCE 32.694.38

UNION DES VIEUX DE FRANCE

La section locale a tenu son assemblée d'hiver le samedi 23 octobre dans les locaux de la cantine scolaire mis gracieusement à sa disposition par la Municipalité.

Au cours du goûter, servi par les membres du bureau et avec le concours aimable de M. et Mme FAIMALI, un spectacle de choix fut présenté, comprenant de la musique et des chants de la « Belle époque » ainsi que des chants plus rythmés et pour terminer un numéro d'illusion de très grande classe.

Dans une courte allocution le président fit le point des activités et annonça l'installation de la Maison de l'Amitié ; cette

initiative facilitée par la Municipalité fut très appréciée par les Anciens.

Pour tous renseignements sur l'UNION DES VIEUX DE FRANCE s'adresser à M. DURSUS, 20, rue du 18 juin, ou à la Maison de l'Amitié, Place Silly.

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC, TUNISIE F.N.A.C.A.

COMITE DE SAINT-CLOUD
DIMANCHE 14 NOVEMBRE — ASSEMBLEE GENERALE
ELECTION DU BUREAU

Président d'Honneur	:	URBANI Alain
Président	:	JAMET Jean-Claude
Secrétaire	:	RABE Gérald
Secrétaire Adjoint	:	LOISEAU Robert
Trésorier	:	QUELET Michel
Conseil Juridique et Social	:	LEFORT DES YLOUSES Joël
Information	:	GUERNIER Roland GUILLAUME Maxime
Responsable Matériel	:	BENNETEAU Pascal
Responsable Social	:	CHABOT Narcisse

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

Monsieur JAMET Jean-Claude — 66, rue Henri Régnault
92 - SAINT-CLOUD Téléphone : 603-78-48

LA RENTREE 1971 A L'ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

Pour le début de sa deuxième année de fonctionnement régulier, l'Ecole de Musique de Saint-Cloud a connu une importante activité : plus de 350 élèves ont été inscrits soit dans les chorales (deux chorales pour scolaires, une chorale d'adolescents-adultes), soit à l'un des sept cours d'instruments (flûte traversière, flûte à bec, trompette, clarinette, hautbois, percussion, guitare), soit encore à l'un des 25 cours de solfège et d'initiation musicale.

Une telle mise en place n'a pas manqué de soulever bon nombre de problèmes de répartition des élèves, au mieux des horaires de chacun dans une dizaine de locaux scolaires ou particuliers mis aimablement à la disposition de l'Ecole. Certains cours, notamment les cours de percussion et de solfège Orff pour enfants de 6 à 8 ans, ont vu heureusement compléter leurs instruments pour permettre leur développement normal.

Parents, élèves et amis de l'Ecole se rencontreront le **MERCREDI 22 MARS 1972** à l'Ecole Allemande au cours d'une audition pour constater les progrès réalisés et la vitalité de l'éducation musicale dispensée par l'Ecole.

AU SERVICE DES IMMIGRES... AVEC L'A.S.T.I. ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES

Une **Permanence d'accueil** est ouverte à la **Maison de l'Amitié** : 6 place Silly (2^e étage) :

le mardi de 10 h à 11 h 30
le mercredi de 19 h 30 à 21 h

Cours d'alphabétisation pour adultes

le matin : Centre Social : rue de l'Yser
Samedi matin de 9 h à 10 h 30

l'après-midi : **Maison de l'Amitié** : 6, place Silly
lundi, mardi, mercredi de 14 h à 15 h 30
Centre Social : rue de l'Yser
lundi, vendredi de 15 h à 16h.

le soir : **Maison de l'Amitié** : 6, place Silly
lundi, mercredi de 20 h à 21 h 30
89, rue des Tennerolles
lundi, mardi, mercredi, de 20 h à 21 h 30.

Cours d'alphabétisation pour **enfants d'âge scolaire**
le **jeudi après-midi** à la Maison de l'Amitié

« LES AMIS DE SAINT-CLOUD »

L'Association des « Amis de Saint-Cloud » a tenu son Assemblée générale annuelle, le dimanche 21 novembre 1971, à la salle Ch. Gounod du Centre culturel et artistique de la Ville, sous la présidence de M. Robert HARDOUIN qui, s'adressant à une centaine de personnes, prononça une allocution d'ouverture, abondamment nourrie d'objectifs locaux et de considérations plus étendues, d'ordre national, intellectuel, moral et philosophique, où les agressions contre la nature eurent une large place ainsi que la pollution mentale et autres nuisances de notre temps.

Outre le rapport moral de la Secrétaire générale, Mlle Yvonne CHAMON, très applaudi, et le compte rendu financier du Trésorier général, M. Louis ROUBAULT, dont les opérations furent approuvées, il a été alors procédé au renouvellement du troisième tiers du Conseil d'Administration, dont le mandat est venu à expiration. Quatre de ses composants ont été reconduits ; deux nouveaux ont été élus à l'unanimité : MM. René BASSINET, 1^{er} Maire-adjoint, et Pierre BAUDIN, Professeur agrégé de Lettres.

Puis, l'énumération des disparus en cours d'année est écoutée, dans le plus profond silence, par le public qui observe une minute émouvante de recueillement. Ensuite, les membres présents — à propos des projets auto-routiers qui menacent la beauté du Parc domanial — sur la proposition de M. André MARIE, ont décidé d'émettre un vœu à transmettre aux Pouvoirs responsables, compte tenu des observations judicieuses présentées par M. le Colonel Félix BRUNAU, Inspecteur général honoraire des Palais Nationaux.

Enfin, la parole est donnée à M. Michel GUILLOT, le conférencier, diplômé de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, qui appartient à la Direction des Archives de France. Ce dernier fit l'histoire du Mont-Valérien, de l'Ermitage au Mémorial : brillant exposé complet, fort intéressant, que l'auditoire souhaita être transcrit dans le bulletin des « Amis de Saint-Cloud », qui est en réalité une revue illustrée extrêmement riche du point de vue documentaire et esthétique à tous égards... et qui mériterait des abonnés de plus en plus nombreux.

VŒU D'ALERTE

AUX POUVOIRS PUBLICS ET AUTORITES RESPONSABLES

Les membres de l'Association « LES AMIS DE SAINT-CLOUD », après en avoir délibéré :

— demandent respectueusement à Monsieur le Président de la République d'écartier tout projet de doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest, considérant que l'exécution de ce travail onéreux n'aurait pour seule conséquence que d'accroître le nombre de véhicules sur le boulevard périphérique déjà saturé avant d'être achevé ;

— souhaitent que le contournement de Paris se fasse par les rocades prévues et non par une pénétration dans la partie très urbanisée de la capitale et des localités circumvoisines ;

— attirent l'attention sur les destructions et nuisances que ce

projet entrainerait tant dans le parc national à Saint-Cloud que pour les communes de Saint-Cloud et de Garches ;

— préconisent, au cas où la solution précitée ne serait pas retenue, que le doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest épargne les frondaisons de l'allée de la Félicité et sa jolie perspective sur les bassins des 24 jets ;

— alertent les Pouvoirs publics sur les agressions de toute nature pouvant surtout porter un grave préjudice aux très nombreux riverains.

Le présent vœu a été transmis, accompagné d'une lettre personnelle, à MM. Albin CHALANDON, Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Robert POUJADE, Ministre de l'Environnement, Jacques BAUMEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, le Docteur Jean-Marie TOUTAIN, Député des Hauts-de-Seine, Francis CHAVETON, Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine.

SOCIETE DE LA LEGION D'HONNEUR

Chaque année, les membres boulonnais et clodoaldiens de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur (qui sont unis depuis longtemps par des liens d'amitié réciproque) se réunissent alternativement à Boulogne et à Saint-Cloud en Assemblée générale commune.

Le 30 octobre, sous la présidence de M. HARDOUIN, ce fut à Boulogne dans son Hôtel de Ville, où le Comité de Saint-Cloud rendit compte de sa gestion morale et administrative en indiquant le résultat positif de son travail : quatre enquêtes pour attribution de prêts d'honneur et de subventions, une démarche délicate pour un cas spécial de retour d'un corps d'outre-mer et une intervention auprès de l'armée en faveur d'un cas particulier : six affaires qui ont reçu entière satisfaction.

Mais le président ayant renouvelé son désir formel de ne pas se représenter au prochain bureau et proposant à sa place M. le Colonel Félix BRUNAU, Architecte en chef et Inspecteur général honoraire des Bâtiments nationaux, celui-ci fut élu par 155 voix sur 241 inscrits. Il sera entouré de deux Vice-Présidents : M. le Colonel Pierre GUENIN et M. Jean-Baptiste LORIN, ainsi que M. André FABRY qui accepte les fonctions de Secrétaire-Trésorier. Les membres assesseurs sont MM. Jean FABER, René MAILLET, Georges LEMASSON, Dr Michel VALENTIN, Pierre BAUDIN et Marcel GRANGER.

Le Bureau étant alors constitué, sur la proposition de René MAILLET, le dévoué compagnon Robert HARDOUIN a été élu Président honoraire, à l'unanimité.

JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE J. C. E. 92

Qu'est-ce que la Jeune Chambre Economique Française ?...

Fondée en 1952, elle comprend actuellement plus de 4.000 membres, implantée dans près de 200 villes de France ; membre de la Jeune Chambre Internationale, qui fut créée en 1915 aux Etats-Unis.

OBJECTIFS DE LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE

La Jeune Chambre Economique est une association apolitique de jeunes responsables économiques âgés de moins de quarante ans, qui viennent se former en commun et par l'action aux problèmes collectifs, à la chose publique.

Cette formation en commun utile à celui qui veut bien y consacrer de son temps est aussi directement utile à la collectivité par les actions concrètes d'améliorations de notre cadre de vie.

En effet, nous estimons qu'entre le groupe réalisateur composé, d'administrateurs, d'élus, de puissance d'argent, et le groupe contestataire qui rassemble les inquiets de l'avenir fait des jeunes et des oubliés du progrès, il y a place pour un groupe apolitique résolument novateur qui cherche dans le concret un avenir souhaitable et possible.

LA J.C.E. DES HAUTS-DE-SEINE

Forte de 20 membres, elle fut fondée en 1968 quand la J.C.E. Parisienne décida de se calquer sur la division administrative de cette région.

La J.C.E. des Hauts-de-Seine désire actuellement se développer en accueillant de nouveaux membres.

NOS METHODES ET SUJETS D'ETUDES

La J.C.E. des Hauts-de-Seine a mis en place un certain nombre de commissions :

- Urbanisme
- Jeunesse
- Emploi des handicapés physiques et mentaux dans l'industrie
- Tourisme dans l'Ouest parisien
- Logement des handicapés.

Cette liste non limitative peut être complétée avec vos idées.

Les commissions de travail qui doivent déboucher sur des résultats concrets se réunissent au gré des responsables de programme.

Afin que les membres de la J.C.E. ne travaillent pas en cercle fermé, nous nous réunissons pour un dîner une fois par mois.

Certains de ces dîners sont des dîners débats avec participation de spécialistes. Tel celui organisé sur le thème « Emplois des handicapés physiques et mentaux dans l'industrie », le 6 novembre 1971 à la « Villa Henri IV », en la présence de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, et animé par M. Coupaye, Administrateur civil au Ministère du travail, et par M. Delaparent, chargé de mission au plan, dîner qui fut suivi d'une visite de l'Hôpital de Garches.

Les membres de la J.C.E. Hauts-de-Seine participent également aux manifestations organisées par la J.C.E. de Paris et de la région parisienne.

Si vous estimez que notre but est noble et qu'il est intéressant de faire partie d'un tel mouvement vous voudrez bien écrire à son président en exercice : Monsieur Guy SEDALLIAN, 10, Parc de Béarn, 92 - SAINT-CLOUD.

Nous serions heureux de vous accueillir dans notre mouvement.

UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE

L'U.F.C.S. a repris ses activités en octobre.

Cette année l'accent est mis sur les problèmes économiques et familiaux.

Le programme d'année de notre équipe économique comporte :

- un questionnaire sur les problèmes de consommation à Saint-Cloud ;
- premiers pas en Economie ;
- Etude d'un budget familial et des achats.

Le 17 janvier 1972 : réunion de travail de l'équipe économique. Prendre contact avec Mme ROUSSELLIER, responsable d'équipe, 18, rue des Villarmains — Téléphone : 603-68-22.

Les réunions de l'équipe Famille ont lieu les premiers lundi et troisièmes mercredi de chaque mois, de 14 h 15 à 16 heures, à la Maison de l'Amitié, 6, Place Sully.

Pour tous renseignements s'adresser à Mme HEMMER, déléguée, 17, rue Marie Bonaparte — Téléphone : 603-75-65.

ASSOCIATION DE FAMILLES DE SAINT-CLOUD

Loisirs pour les Jeunes
2^e trimestre 1971-1972

1^o) SORTIES CULTURELLES (10 - 14 ans)

- 20 janvier — La Conciergerie et la Sainte-Chapelle (avec conférencière)
22 janvier — Le Bourgeois Gentilhomme
27 janvier — Les Femmes Savantes et les Précieuses Ridicules
29 janvier — Le Conservatoire National de Musique
3 février — Le Cirque d'Hiver
10 février — Visite des Etablissements Coca-Cola
26 février — Le Malade imaginaire
9 mars — Horace
16 mars — Visite du Chocolat Meunier (Noisiel)
23 mars — Versailles (les appartements du roi).

2^o) ATELIERS

Dessin
Poterie Céramique
Expression théâtrale

Renseignements et Inscriptions : «Permanences Information Loisirs»
Jeudi 10 h à 11 h 30

Bibliothèque 10 parc Bérengère
Lundi 14 h à 16 h

LES DIALOGUES DE SAINT-CLOUD ET DE GARCHES

Le prochain dîner-débat aura lieu le 11 janvier 1972 à 20 h 30,
41, rue Pasteur à SAINT-CLOUD.

Invité d'honneur: Pierre DUX, administrateur de la Comédie Française.

Pour s'inscrire: téléphoner à MOL. 42-46.

ASSOCIATION DES JARDINS POPULAIRES DE FRANCE

L'Assemblée Générale de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France, section de Saint-Cloud, aura lieu le dimanche 23 janvier 1972, à 10 heures du matin au Centre Culturel: 14, rue des Ecoles, sous la présidence de M. BONDY, Officier de l'Instruction Publique.

Conférence de M. DEBENOIT, Officier du Mérite Agricole, Professeur d'Horticulture, Chevalier du Mérite Social.

Au cours de cette réunion, tirage d'une tombola gratuite pour les présents.

Adhésions et renseignements à M. MESME qui sera à votre disposition au cours de la réunion.

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE DU ROTARY CLUB DE SAINT-CLOUD DU 24 OCTOBRE 1971

Siège social : 23, rue d'Orléans

Lieu de réunion : Villa Henri IV - 43, bd de la République
92 - SAINT-CLOUD

Les membres du Club ont élu pour leur bureau, pour l'exercice 1971-1972 :

PRESIDENT	: Roger DUVAL
VICE-PRESIDENTS	: Hubert GUILPIN Gérard ANGIOLINI
SECRETARE	: Edouard BOR
TRESORIER	: Paul POULAIN
PROTOCOLE	: Claude BOYNTON

CLUB « PERSPECTIVES ET REALITES » *

Le club nouvellement créé des « Hauts-de-Seine-Ouest », qu'anime M. LOUGOVOY, a choisi comme sujets d'étude pour le rapport à la Convention Nationale de 1972 la « protection du consommateur » et la « libération de la femme ».

Au cours de la réunion du 17 décembre, Michel BASSI, rédacteur en chef adjoint du « Figaro » a fait une causerie sur l'émission « A armes égales » et présenté son point de vue sur la situation politique française.

* Pour tous renseignements, s'adresser à M. LOUGOVOY :
21, avenue de la Pommeraie - SAINT-CLOUD - 825 85-37

DECLARATION D'ASSOCIATION

28 octobre 1971. Déclaration à la Préfecture des Hauts-de-Seine
MAISON DE L'AMITIE

Objet : faciliter la coordination des activités à caractère social de ses adhérents ; créer une liaison permanente entre eux et tous services publics ; organiser en commun des actions précises à but social ; créer et gérer des locaux à caractère social.

Siège social : 6, place Silly, SAINT-CLOUD

Paru au J.O. N° 261 des 8 et 9-11-1971.

• J.O. du 26 septembre 1971.

Amicale sportive V.I.M. (Ventilation Industrielle et Minière).

Objet : Pratique des activités sportives et de plein air.

Siège social : V.I.M., 26, Quai Carnot, SAINT-CLOUD.

Distinctions Honorifiques

Le Docteur Lucien TOTY, Maire-Adjoint, Chevalier de la Légion d'Honneur

C'est le lundi 8 novembre, dans les salons de l'hôtel de ville, au cours d'une cérémonie intime et émouvante, que le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, Jacques BAUMEL, a remis au Docteur Lucien TOTY, Maire-Adjoint, après avoir rappelé ses mérites de résistant et ses titres de chirurgien éminent, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Très reconnaissant de la générosité et du cœur avec lesquels le Docteur TOTY exerce son activité locale, le Conseil Municipal de SAINT-CLOUD tient à lui renouveler ses plus vives félicitations.

Ordre National du Mérite

Chevaliers :

M. HUGO Robert : 9, rue des Gâte-Ceps, SAINT-CLOUD. Directeur général de la Confédération Nationale du Commerce en gros des vins et spiritueux. (Décret du 7-12-70 paru au J.O. du 10-12-70).

Mérite Agricole

M. le Maire a remis à M. PROP Bernard le diplôme de Chevalier du Mérite Agricole et à MM. CONRAT Roger et MULLIER Léon le diplôme d'Officier du Mérite Agricole.

Palmes Académiques

Décret du 25-11-71 paru au Bulletin Officiel des Décorations le 7-12-71.

Officier

M. BRUGNON Roger, Fernand : 1, avenue Cicérone à SAINT-CLOUD, pour services rendus à l'Education Nationale.

Chevalier

M. GRANDHAYE Gilbert : 11, av. Pozzo-di-Borgo, SAINT-CLOUD. Chef des agents de service à l'Ecole Normale Supérieure de SAINT-CLOUD.

MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Samedi 18 décembre 1971 à 11 h 30, M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire, entouré du Conseil Municipal, recevait dans le grand salon de l'hôtel de ville les médaillés du travail accompagnés de leurs familles.

Après avoir rendu hommage aux travailleurs qui totalisent un certain nombre d'années de présence dans un ou deux établissements, M. le Maire remettait à chacun son diplôme :

Avec médaille d'ARGENT (25 ans de service) :

Mlle ALLEMANDOU Elise - M. BELLY André - M. BICHON Paul - M. BOISEAU Raymond - M. BUCHART Maurice - Mme BURIER Eliane - M. COUREAU Pierre - Mme DALONGEVILLE Ginette - M. DUBRAY Maurice - M. GERMAIN Bernard - M. GIRARD Lucien - M. HUGOT Robert - M. JANVIER - Georges - M. JOUSSEAUME Léon - M. KERVEILLANT Roger - M. LELU Roger - M. LUXO Armand - Mme MARCHAL Fernande - M. MARTIN Edouard - Mme MARTINI Paule - M. EROUX Jacques - M. NICOLAS Michel - M. PARISOT André - Mme PEPIOT Germaine - M. PERRIN Jean-Yves - M. PFEFFER Jean - M. PORQUET Louis - Mme ROUX Claire - M. SCOPSI Robert - M. SPITZMULLER Guy - Mlle TAILLEMITE Janine - Mme TIAH Suzanne - Mme TRILA Irma - M. VASSEUR Emile - M. VIOUJARD Robert - M. WLASSIKOFF Serge - M. ZEIG François.

Avec médaille de VERMEIL (35 ans de service) :

M. BERODY Raymond - M. BLANCHE Oscar - M. BLASER Robert - M. CARRETERO Jean - M. CARTAUD Jean - Mme CHAUSSAT Marie - M. DACQUIN André - M. DUCOLLET Raymond - M. LHUILLIER Jean - M. MAGNIN Raymond - M. MARTIN Louis - M. PERETTI Robert - M. PICHON Jacques - M. POUCHON Pierre - M. PREVOTES Jacques - Madame REGNIER Raymonde.

Avec médaille d'OR (45 ans de service) :

Mme BRISON Simone - M. COQUELLE Paul - M. LEBRIS Lucien - M. MOREAU Louis - M. PRAT Raymond - M. MOREAU Pierre - M. MARTIN Georges.

NOMINATION

M. PANAZOL, Commissaire de Police judiciaire de SAINT-CLOUD, nommé Commissaire Principal par arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 3 novembre 1971, est muté à Paris (5^e).

Malgré cette flatteuse promotion, dont nous le félicitons, nous regrettons vivement le départ de M. PANAZOL. Son remplaçant, M. LAFFONT, vient de prendre ses fonctions. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue, et avons enregistré avec plaisir que, comme suite à l'actuelle réforme de la police dans la région parisienne, M. LAFFONT a, en même temps la charge de la police judiciaire et de la police de maintien de l'ordre.

DIVERS

PROJET D'AMENAGEMENT DU CD 180 A, A SAINT-CLOUD ET GARCHES

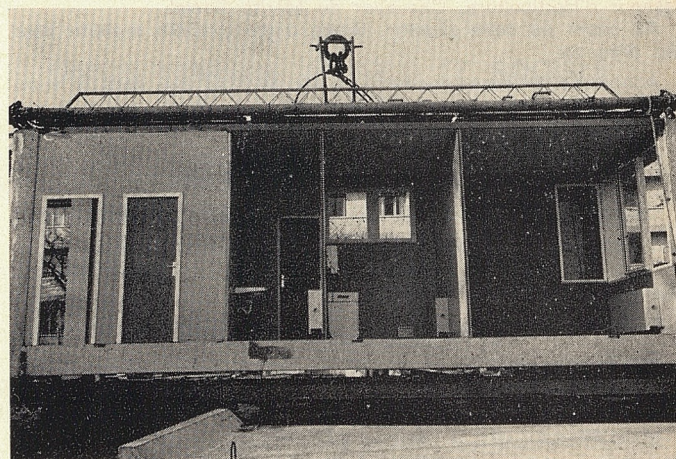
Les travaux pour études préliminaires ont été confiés au Bureau d'Etudes Topographiques et d'Aménagement Urbains (B.E.T.A.U.) dont le siège est à Paris 3^e, 16, rue du Grenier Saint-Lazare.

Le périmètre dans lequel le géomètre opère, n'est qu'un périmètre d'études qui ne préjuge en rien du passage de la voie future.

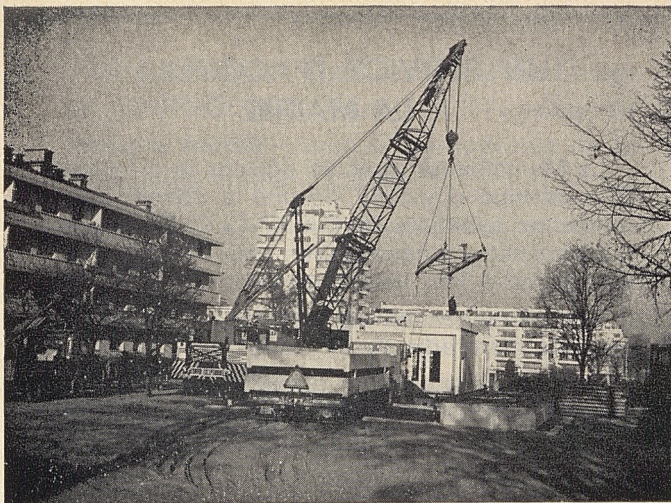
Afin de permettre au géomètre de pénétrer dans les formes légales à l'intérieur des propriétés privées pour accomplir sa mission, il sera muni d'une attestation et sera pourvu d'une pièce d'identité prouvant son appartenance au B.E.T.A.U.

FOYER DES SPORTIFS

Entre le 14 et le 16 décembre, tous les éléments du Foyer des Sportifs et des locaux qui seront à la disposition du quartier du Quai Carnot ont été mis en place.



L'opération était assez spectaculaire puisque les éléments (10 m x 3 m) ont été posés par une grue sur la dalle de béton.



Ils étaient peints, munis des portes, des fenêtres, des radiateurs, des appareils d'éclairage, etc. Le chantier devrait être terminé dans le courant du mois de février.

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

L'économie Nationale se transformant en raison des progrès techniques, des décentralisations, de la concurrence étrangère, il est apparu nécessaire aux Pouvoirs publics de doter notre pays d'un organisme capable de contribuer à la solution des problèmes de l'emploi qui comportent des aspects humains, économiques et techniques.

C'est ainsi que fut créée par Ordonnance du 13 juillet 1967, L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (A.N.P.E.) dont l'implantation dans le Département des Hauts-de-Seine remonte au 1^{er} janvier 1970.

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI entend travailler avec des méthodes souples et modernes, en dehors de tout carcan administratif. Son but est de satisfaire Employeurs et Demandeurs d'Emploi et non de les astreindre à des formalités qui sont bien souvent sans résultats pratiques.

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI est à la disposition des Employeurs afin de les aider dans la recherche de Main-d'Œuvre dont ils peuvent avoir besoin à court, moyen et long terme.

Elle entend leur donner satisfaction, quantitativement bien sûr mais aussi qualitativement. Il n'est pas question d'envoyer « n'importe qui, n'importe où ». Un choix dans la qualification et les compétences doit être effectué. A cet effet, L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI a mis en place et dispose de toute une organisation : Prospecteurs, Placiers, Chargés d'Information, Conseillers Professionnels, Services F.P.A. et Médical. Le Centre Régional Psychotechnique a installé un service qui fonctionne dans les Hauts-de-Seine au siège de la Direction de ce Département.

Des spécialistes dans le placement des Jeunes et des Cadres, se tiennent à la disposition de ces catégories de Demandeurs d'Emploi, dans toutes les Agences Locales. Les intéressés y trouvent tous les renseignements concernant les orientations, les recyclages et le placement.

La diffusion des offres d'emploi peut également être assurée gratuitement par les services de l'O.R.T.F. soit par radio, soit par télévision sur initiative de l'A.N.P.E.

Déjà des résultats positifs sont enregistrés : des cadres, des techniciens, des ouvriers qualifiés ont placé leur confiance en

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI et les Employeurs en ont ressenti les effets.

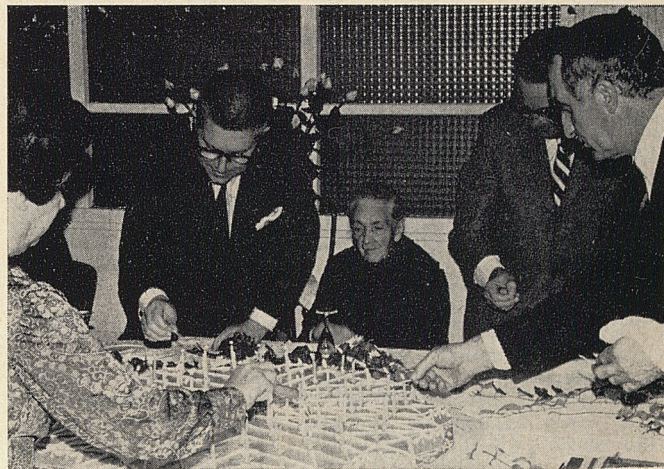
La Commune de SAINT-CLOUD dépend de l'Antenne de SEVRES installée dans le Centre Administratif, 8, Avenue de l'Europe à SEVRES (92) Tél. : 027-06-58 où un personnel spécialisé, compétent, peut vous fournir tous renseignements relatifs à vos besoins en personnel ou à votre reclassement.

Grâce à la compréhension de la Municipalité de votre Commune, L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI est à même de tenir une fois par semaine, les mardis matin à la Mairie de SAINT-CLOUD, une permanence et ceci afin que vous puissiez obtenir sans avoir à vous déplacer tous les renseignements que vous désirez.

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI vous invite à vous rendre à cette permanence chaque fois que vous avez un problème d'emploi, car c'est à travers les contacts que nous pourrions avoir qu'il nous sera possible de mieux vous faire comprendre notre rôle, nos buts, et de mieux vous faire connaître les efforts que nous accomplissons pour nous mettre à votre service et vous donner satisfaction.

CEREMONIE EN L'HONNEUR DE MADEMOISELLE MARIE BEAUDELLOT, POUR SON CENTENAIRE

Samedi 6 novembre, une fête familiale a réuni, à la Maison de Retraite « Lelégard » de SAINT-CLOUD, autour de la centenaire, Mlle Marie BEAUDELLOT, M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, ses Adjoints et Conseillers municipaux auxquels s'étaient joints M. le Directeur de l'Hôpital, Mme la Supérieure de la Maison de Retraite, M. ROGER, Maire-Adjoint de GARCHES, et Mme PINATEL, conseiller municipal de GARCHES, commune où Mlle Beudelot a passé une grande partie de sa vie. Vie entièrement consacrée au travail puisque, comme l'a rappelé M. le Maire de Saint-Cloud, Mlle BEAUDELLOT est restée près de soixante années au service de 3 familles seulement.



La centenaire, incroyablement alerte et lucide, a participé avec infiniment de plaisir à la petite fête organisée en son honneur et au cours de laquelle elle put applaudir chanteurs et guitaristes de notre époque auxquels succéda une chorale improvisée de jeunes enfants portant les costumes de sa jeunesse.

Puis, devant un magnifique gâteau d'un mètre de diamètre, M. le Maire leva son verre en l'honneur de Marie BEAUDELLOT qui souffla allégrement ses 100 bougies.

Diverses personnalités de la Ville, une partie du personnel de Lelégard et de nombreux anciens de la Maison, firent une véritable ovation à Mlle BEAUDELLOT à qui nous souhaitons encore de longues et paisibles années dans la Maison de Retraite « Lelégard ».

LE SALON DES BEAUX-ARTS DE SAINT-CLOUD 1971

Le vernissage du Salon Clodoaldien eut lieu au Parc de Béarn dans les salles du Musée Culturel le samedi 6 novembre à 16 heures.

Le Maire, M. FOURCADE, les adjoints et Conseillers municipaux, M. CHAVETON, Conseiller général, ont honoré de leur présence cette exposition annuelle dont le succès a été confirmé par les très nombreux visiteurs venus apprécier les œuvres bien présentées.

La bonne tenue du Salon est due à la qualité des œuvres sélectionnées, mais aussi à la présence de Maîtres contemporains qui chaperonnent fidèlement nos artistes locaux.

Toutes les tendances picturales étaient représentées, l'éclectisme de cette manifestation étant nécessaire à son intérêt certain. Quelques artistes allemands, invités, nous ont d'ailleurs fait méditer sur les possibilités de l'Art abstrait.

En parcourant les salles, il convient d'estimer les excellents envois de CHAPELAIN-MIDY, BRAYER, CHEYSSIAL, BUFFET, René AUBERT, DEL DEBBIO et ORES.

Ensuite, il faut noter les peintures de CHAUVIN, rythmées et colorées, les belles harmonies des jardins anglais de MARECHAL, les compositions nuancées et sensibles de MARGONI, les paysages lumineux et bien construits de DEGA, les neiges d'ANTIHO-VITCH, les gouaches de DESARMENIEN, un Uzerche de GIRARD, les bons paysages de Saint-Cloud de MOGUEZ, les aquarelles de WICKHAM et d'ESPINAY, les peintures de MERCKEL, une tête d'enfant de RIGNE, les gouaches d'ARNAUD, une Espagne de CUENO d'ORNANO, les compositions de Jeanine AUBERT, les gouaches de BENEZECH, les hérissons d'ISALGUE, les tulipes de DOMBREVANNE, les marines de DANTAN, un paysage de BERLI, un Saint-Cloud de MERCIER, les fleurs de SENE et de TRATENBROIT, le vieux port de BORIES, des chardons de WILLIOT, les delphiniums de GARILLON.

La sculpture est toujours bien représentée par le Maître DEL DEBBIO et son atelier, notamment HAAS A.M. et un nu remarquable, KERMINA et une tête amusante.

La céramique et les émaux ont donné une variante intéressante au Salon ainsi que les foulards peints par MEYER.

Il est à souhaiter que la Société organisant cette manifestation des Beaux-Arts de SAINT-CLOUD continue à exiger la qualité des envois et de ses exposants, indispensable pour assurer sa réussite.

CROIX-ROUGE

VOUS QUI AIMERIEZ TRAVAILLER
TOUT EN RESTANT CHEZ VOUS

adressez-vous à la

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

qui cherche pour la

CRECHE A DOMICILE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD
des personnes dignes de confiance pour garder des enfants
pendant la journée tout en conservant leurs avantages sociaux.

Renseignements à notre permanence :

175, Boulevard de la République - Tél. : 603-88-33 le matin.

UN SERVICE D'ACCUEIL A LA MAIRIE

La Municipalité vient de décider la création d'un service d'accueil destiné à donner aux nouveaux habitants de SAINT-CLOUD toutes les informations nécessaires pour faciliter leur adaptation à leur nouvelle résidence.

Les permanences se tiendront à la mairie tous les mercredis de 14 heures à 19 h 30.

Des renseignements plus détaillés seront donnés dans le prochain bulletin.

Direction des Services fiscaux des Hauts-de-Seine

Deuxième Division

La Direction générale des Impôts a décidé de transformer en Inspections fusionnées d'assiette et de contrôle (I.F.A.C.) les Services des Contributions directes, des Contributions indirectes et de l'Enregistrement installés dans le Centre Administratif de Sèvres, 8, avenue de l'Europe à Sèvres (Tél. 626-28-02).

Cette réorganisation sera opérée, à compter du 15 décembre 1971, dans les conditions suivantes :

A — Services supprimés, 8, avenue de l'Europe

— Inspections des Contributions directes de Chaville, Garches, Meudon-Ville, Meudon-Banlieue, Saint-Cloud-Coteau, Saint-Cloud-Montretout et Sèvres ;

— Inspection centrale des Contributions indirectes de Sèvres ;
— Inspection de l'enregistrement de Sèvres.

B — Services créés à la même adresse

Inspections fusionnées d'assiette et de contrôle (I.F.A.C.) de :

— Sèvres-Nord (Communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Sèvres et Vaucresson) ;

— Sèvres-Sud (Communes de Chaville, Meudon et Ville d'Avray).

La réception du public sera assurée dans les nouvelles Inspections le mardi et le vendredi, de 9 heures à 12 heures.

Une réception supplémentaire sera organisée le premier et le troisième mercredi de chaque mois, de 9 heures à 12 heures, à l'intention des contribuables de Sèvres pour lesquels il n'est pas prévu de réception en Mairie.

Les réceptions en Mairie seront maintenues aux mêmes jours et heures que précédemment pour les Communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson, Chaville, Meudon et Ville d'Avray.

Il est rappelé que la Ville de Saint-Cloud a réservé au FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES de SURESNES dix chambres pour les jeunes filles de dix-neuf à vingt-quatre ans. Il reste encore quelques places disponibles.

Les conditions sont les suivantes :

Par mois 460 francs comprenant la chambre, le petit déjeuner et vingt-cinq repas à prendre au Self-Service du foyer (ce prix est ramené à 420 francs pour un lit dans une chambre à deux personnes).

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie au service du logement.

Le dimanche 6 février à l'Eglise du Centre de SAINT-CLOUD, aura lieu l' « **heure de musique sacrée** » avec la participation de la Chorale de SAINT-CLOUD.

TRANSPORT DES ETUDIANTS DE SAINT-CLOUD A NANTERRE

De nombreux étudiants se rendant à la Faculté en voiture, l'occupant souvent seul, faute d'avoir pu coordonner leurs allées et venues avec d'autres étudiants, une bourse d'échange est proposée.

Pour la centralisation des offres et des demandes, s'adresser à Mme MANTOUX, 161, rue Tahère, Tél. 603-87-58.

état civil

du 8 Septembre 1971 au 15 Décembre 1971

NAISSANCES

Sempy Edith - Savary Florence Isabelle - Gutierrez Sonia - El Mahdi Khadija - Guiot Christophe - Gonzalez Manuel - Carpié Fabrice Frédéric Henri Jean - PLANSON Stéphanie Ghislaine Marie-Françoise - Rabaud Philippe Paul - Buisson Stéphane Chantal Gérard - Thonneilier Sabine Alice - Méphon Gilles Jérôme - Grimberg Nadège Véronique Jacqueline - Sévelin Laurent Paul Robert - Jouanneau Jérôme Michel - Codron Francis - Piedoue Jérôme Albert Louis - Ledoux Thierry - Moreira Manuel Joaquim - Mouterot Stéphane Daniel - Nattes Karine - Schoder Stéphanie Jean-Pierre Marie - Da Silva Victor Manuel - Assembe Ngong Laure - Perez Rosa Maria - Nicolleau Vincent Michaël Jean-François - Tirot Emmanuel Louis Julien - Lacroix Cédric - Ferreira Joao Ilario - Benard Eric André Philippe - Faimali Cédric Antoine Frédéric - Debret Christelle Janine Bernadette - Sinelle Claire Orianne Jeanne - Juel Anne - Mamy Gilles Gérard - Stama Cléo Juliette.

MARIAGES

Cuvillier Bernard Jean François et Bouchet Françoise Monique - De Sousa Fernandes Abilio et Vasnier Eliane Marie Louise - Ricour Olivier Marie Philippe et Desprez Catherine Jeanne Mary - Desvernay Henry Robert Marie et de la Tour du Pin Chambly de la Charte Alixe Charlotte - Billette Philippe Bruno et Lindeneher Françoise Myriam Bernadette - Lamouroux Patrice Georges et Desaga Marie-France - Desvignes Gilbert et Couturier Catherine Marie Aline - Mantoux Thierry Bernard et Laugier Marie-Laure Téhèse - Biron Alain Jean François et Mailly Hélène Yva Marie - Chaillou Jean-Claude Paul et German Maria Victoria - David René Charles et Clermont Sophie Marie Anne Joséphine - Amar Samuel et Koblin Elke - Assembe Ngong Richard et Essissima Nkou Virginie Mariette - Lier Pierre-Henri Philippe et Gabillault Françoise Marie Charlotte Thérèse - Renard Claude Georges Pierre Lucien et Luhn Ingeborg Ida Gertrud - Cornu Michel et Montreau Geneviève Jacqueline - Ferreira Gomes Mario et Teixeira Lopes Prázères - Dekint Jean-Louis et Gabriel Sonia Camille Christiane - Oulmas Ali et Buter Antje - Buestel Jacques Louis Henri et Hardy Marie-Laure Isabelle Denise - Mayer Roger et Vo Van Thong Evelynne Sanh - Octuvon-Bazile Alex Hubert et Léopold Joséphine Marie Hélène - Sors Hervé Jacques Marcel Raphaël et Chevalier Le More Aude Marie Germaine - Mechai Abdelhafidh et Dupuis Catherine - Renaud Bernard Patrick Jean Marie et Desprez Marianne Jeanne Mary - Letellier Michel Henri Bernard et Darfour Madeleine - André Pierre Georges Joseph et Boucly Marie-Madeleine - Faquet Patrick Denis et Mazé Danielle Jeanne Yvonne - Lembrez Bernard et Lucas Caroline Monique Françoise - Rolan y Rolan Ramon Manuel et Abuja Vera Mercedes - Fouré Jean-Yves Robert Henri et Dinét Geneviève Hélène - Delsol André Jean et Lélis Elisabeth Marie Marcelle - Gams Michel Georges et Estivals Michèle Jeanne Raymonde - Barrat Robert Philippe Pierre et Amherd Stéphanie Louise - Barco Jean-Pierre et Florit Marie-

Paule Reine Jeanne - de Oliveira Alves da Graça Rui et Ferreira Fernandes Georgina - Facon Olivier et Maigret Annie Juliette Françoise - Simon Gérard Georges Michel et Pernin Danièle Pierrette Louise - Dahan Jean-Jacques et Louk Chantal Thérèse - Roux Jacky Gilbert et Georget Jocelyne Marie Jeanne - Favre Rémy et Lambert Odile - Bezian Jacques Paul Adrien et Chapon Joëlle Claire Danièle - Brulé Jean-Michel Edmond et Malbrunot Elisabeth Monique - Baudard Alain Louis Marie et Barbotin Mireille Amélie - Verrier Philippe Roger Dominique et Renaud Alette Danièle Madeleine - Mazoyer Marcel Léon Albert et Bouquet Laude Elisabeth Françoise - Rodrigues Joao et da Cruz Pinheiro Maria Luisa - Toty Lucien et Vergne Jacqueline.

DECES

Lecointre Marie Julien Alphonse, 80 ans - Pinget Robert Charles Léon, 84 ans - Dumont Albert, 65 ans - Tardy Jean, 61 ans - Bineault Roger Albert, 65 ans - Lafon Marie Elise Joséphine Françoise Magdeleine, 87 ans - Gridaine Emmanuel Léon Germain, 74 ans - Ledrans Adeline Marie Léonie, 75 ans - Chaffal Karine Sabine Sophie, 23 mois - Chopin Jeanne Philomène Vve Chauveau, 91 ans - Blaise Marthe Antoinette, 81 ans - Stoqui Anna Augustine Vve Leca, 92 ans - Grodska Leokadja 83 ans - Thomas Madeleine Léonce Laetitia Epouse Holiner, 51 ans - Bortolameo Lucien Jean, 57 ans - Alléas Léopold, 74 ans - Lebraud Nathalie Marcelle Carmen, 3 ans 1/2 - Cheysson Pierre Eugène Marie, 84 ans - Clavet Marie Anne Vve Nicol, 82 ans - Jacob André Jacques, 53 ans - Cloarec Michel Henri, 52 ans - Petyt Olivia Carole Anne, 5 jours - Aimard Anne Ida Vve Le Soufaché, 93 ans - Sassagnac Jeannine Augustine Epouse Coeffic, 45 ans - Veaux Jeanne Vve Bonjour, 74 ans - Delhaye Joseph Pierre Georges, 57 ans - Bruneteau Andrée Georgette Suzanne, 69 ans - Crevoisier Louis Joseph Henri, 57 ans - De Woult Renée, 90 ans - Vaillant Léon Privat Henri, 84 ans - Testevuide Marie Joséphine Angèle Vve Damblon, 88 ans - Urvanowitz Eugène Jean Gaston, 62 ans - Mazaleyrat Marie Vve Groussole, 84 ans - Le Cref Marie Hélène Vve Ecoffey, 95 ans - Alhaiza Julienne, 86 ans - Brémaud Olivia Claudine Josette, 17 ans - Picarougue Agnès Louise Epouse Peyrat, 65 ans - Martins da Rocha Gaspar, 47 ans - Deheule Pauline Albertine Julia Vve Maillard, 73 ans - Maurel Marie Joseph Jean, 79 ans - Dan Charlotte, 87 ans - David Roland Pierre Léopold Marie, 75 ans - Guillemain Lucie Angèle Vve Jobert, 89 ans - Lenoir Louis Jules Camille, 50 ans - Bobin Arlette Germaine Epouse Lambert, 55 ans - Sineau Louise Madeleine Vve François, 75 ans - Riou Louise Marie Epouse Morisset, 71 ans - Landau Jeannette Kira, 36 ans - Repingon Judith Marie Georgina Vve Knudsen, 83 ans - Martin Robert Marcel, 65 ans - Monnot Suzanne Albertine Marie Epouse Flament, 73 ans - Jacob Reine, Epouse Florence, 73 ans - Boffa Catherine Marie Vve Monti, 84 ans - Rouillon Raymond Robert Eugène, 59 ans - Porentru Madeleine, 89 ans - Lemoust de la Fosse Marguerite Louise, Vve Betbedat, 93 ans - Ponzio Luigi Baptiste, 86 ans - André Germaine Vve Divet, 82 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
 receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
 son C.C.P. Paris 9003-64

BNP

banque nationale de Paris

3 Sièges à votre disposition à SAINT-CLOUD

57-59, rue du Mont-Valérien - Tél. 603-89-40 (VAL D'OR)

45, rue Gounod - Tél. 605-47-00 (MAGENTA)

Galerie Marchande, 1, avenue du Palais - Tél. 602-14-79
(COLLINE)

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

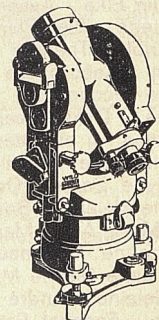
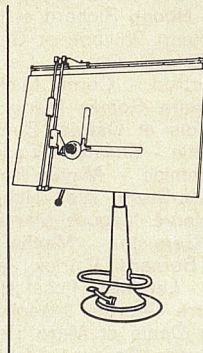
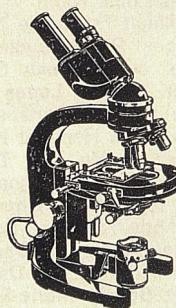
38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. 603-88-88



WILD

86 route de Saint-Cloud
92 RUEIL-MALMAISON
Tél. : 967-71-00 (+) 967-73-00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

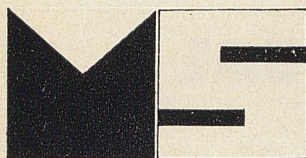
16, avenue Jean-Jaurès
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch
605-92-27

Un nouveau bureau est ouvert

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. 605-28-35
POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
VOTRE INTERET EST CAPITAL



61, boulevard Sénart
92 - SAINT-CLOUD

MARBRE SERVICE

Sud-italien
GROS - DÉTAIL

Bâtiment - Dallage
Revêtement - Staff
Faux-plafond

HALL D'EXPOSITION

ENTREE LIBRE

Tél. : 825-68-23

*Dans le cadre incomparable du parc
de Saint-Cloud*

LE GRILL de la GRANDE GERBE

Ouvert tous les jours, dimanche compris
GRILLADES AU FEU DE BOIS

DÉJEUNERS D'AFFAIRES
Thé Pâtisseries Glaces

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Coudon - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 604-18-82 +

VOLVO DAF

CONCESSIONNAIRES

Ets CATTANEO

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-25

B. DELAUNAY

TRANSACTIONS

IMMOBILIÈRES

Ventes - Achats - Locations de villas
et appartements

113, bd de la République, SAINT-CLOUD

Tél. 603-85-13, 83-49, 67-23, 67-28, 67-32

LURGI

L'eau et l'air purs, éléments vitaux de nos villes doivent être
sauvegardés

Faites confiance aux spécialistes pour le

- Traitement des eaux usées, urbaines et industrielles
- Traitement et incinération des boues
- Traitement de l'eau potable, et des eaux industrielles
- Epuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

LURGI s.a.

LES BUREAUX DE LA COLLINE DE SAINT-CLOUD 127

92 - SAINT-CLOUD

Tél. 602-13-00

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

Toute la fourniture pour le bâtiment
Ets Louis RABONI s.a.

67 et 71, boulevard de la République
92 - BOULOGNE Tél. : 603-94-22

ENTREPRISE PAYSAGISTE
A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

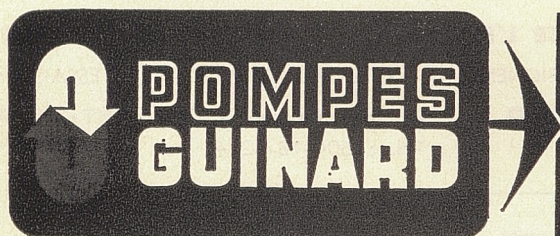
Motoréducteurs R. VASSAL

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68



TOUS PROBLEMES DE POMPAGE
Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 603 82-35 + 603 86-52 +

PAUL DAHL

Équipement de freinage à air comprimé
Contacts électriques

24, quai Carnot, ST-CLOUD - Tél. 602-09-45, 605-67-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47
Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

26, QUAI CARNOT - ST-CLOUD
Tél. : 602-05-73

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-65-35 - 605-65-36

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T.M.F. réside à Saint-Cloud et à ce titre elle ne peut faire moins que proposer à ses concitoyens un escompte de caisse net global de 7 % sur toute la production.

Tapis d'Orient d'origine
Tapis et carpettes style
Moquettes de mur à mur
Tapisseries point Gobelin
Tous les revêtements sols murs

MAGASINS :

11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet
Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD
Tél. : 605-43-73

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD
Tél. 605-90-34

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD

Tél. 605-44-41

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

PEINTURE — DECORATION Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES

970-05-92

FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE

E^{ts} Belcord

161, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Téléphone : 603-63-64

Station Service TOTAL

" Relais Beausoleil "

A. CHAMBON, gérant libre

160, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-70-60

VIDANGE - GRAISSAGE - LAVAGE

EQUILIBRAGE DE ROUES - PNEUS - ACCESSOIRES

PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

Anciens Ets H. DURON

P. HERTEMAN

170, rue Tahère
SAINT-CLOUD

603-81-66

GAZ : nouveaux tarifs

pour pavillons

MAZOUT : crédits pétroliers

Etudes et devis gratuits

IGNIS

c'est joliment solide!

Réfrigérateurs
Congélateurs
Machines à laver
Lave-vaisselle
Cuisinières

GUILDE DES
LUNETIERS
DE
FRANCE

J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

Entreprise G. CIRASSE

P. HERTEMAN, gérant
72, rue Royale Tél. : 602.41.49
Agréé E.D.F. - G.D.F.

Sanitaire — Couverture — Plomberie
Chauffage — Electricité

CRÉDIT



CHAPPEE
JACOB
DELAFON

SOVERLOC-AUTOS

Location sans chauffeur
d'utilitaires

A dix minutes de Saint-Cloud (déjà sorti des encombrements)

*Notre Parc de tous gabarits à votre disposition
Pour vos transports légers*

12, rue Sainte-Adelaïde
VERSAILLES
Tél. 950-50-57

de 800 à 1500 kg de C.U.
de 5 à 17 m³ (permis tourisme)
de 72 à 150 F par jour (T.T.C.)

A SAINT-CLOUD, pour vos enfants
UN MAGASIN SPECIALISE

papounet

15, rue de l'Eglise St-Cloud

603-03-93

CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT
COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE
André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou
8 bis, sente du Clos - SAINT-CLOUD - Tél. : 825-05-80
ADOUCCISSEUR D'EAU " Gilnox - SATEB "

ENTREPRISE GENERALE
CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie Béton armé
10, rue du Camp-Canadien
SAINT-CLOUD Tél : 603-71-71

Garage BLANC

Mécanique générale
HALL D'EXPOSITION

155, bd de la République - SAINT-CLOUD - 603-63-06

RENAULT



PÂTISSERIE - CONFISERIE
SALON DE THE
GLACES

Maison
Daniel

Vignal

successeur

42 RUE GOUNOD
SAINT-CLOUD

602.54.09

CUISINE - LUNCHS
REPAS COMPLETS

LIBRAIRIE - PAPETERIE
Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12

RADIO - TELEVISION - DISQUES
DEPANNAGE TOUTES MARQUES

TELE. GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - 603-45-18

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

Le Régent

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16